



RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2019

**PROGRAMME BIEN-
ÊTRE DES
POPULATIONS DE
L'INTÉRIEUR**

CAMOPI - MARIPA-SOULA, GUYANE

ars
● Agence Régionale de Santé
Guyane

GROUPE SOS
jeunesse



Date :

Rédaction : M. GOURMELEN (GSOSJ), mickael.gourmelen@groupe-sos.org, A. HOANG (GSOSJ), anaelle.hoang@groupe-sos.org et relecture par B. VAN GASTEL (ARS de Guyane), benoit.vangastelt@ars.sante.fr

Sommaire

1.1.	L'Agence Régionale de Santé de Guyane.....	9
1.2.	L'association Groupe SOS Jeunesse.....	10
2.	Organisation du programme	13
2.1.	Origine et démarrage du programme BEPI.....	13
2.2.	Cadre théorique du programme	17
2.3.	Ressources humaines et coordination des acteurs	21
2.4.	Utilisation des outils.....	22
2.5.	Communication.....	23
3.	Activité 2019.....	24
3.1.	Gouvernance.....	24
3.2.	Accompagnement.....	28
3.3.	Contact avec les porteurs	29
3.4.	Fiches projets	30
3.5.	Conventions	32
3.6.	Accompagnement continu.....	36
3.7.	Activités financées	38
3.8.	Evaluation.....	44
4.	Déplacements	46
4.1.	Les déplacements de coordination.....	46
4.2.	Les déplacements de gouvernance.....	46
4.3.	Couverture géographique	48
4.4.	La logistique des déplacements.....	48
4.5.	Relations partenariales liées aux déplacements	49
4.6.	Impact écologique.....	50
4.7.	Durabilité du modèle de déplacements	51
5.	Bilan financier.....	52
5.1.	BILAN DE L'ACTIVITE : QUANTITATIF	54
5.2.	Suivi des conventions signées en 2019.....	59
5.3.	Bilan provisoire 2020	59
5.4.	Projection des budgets 2021	59
6.	Recherche de financements	62

7. Partenariat	64
7.1. Relations partenariales	64
7.2. Transmission d'informations	65
7.3. Fiche de liaison individuelle	65
7.4. Remontée d'informations	65
8. Formations	66
8.1. Formation « Concevoir et piloter un projet humanitaire »	66
8.1. Formation « Gestion financière d'un projet humanitaire »	66
8.2. Formation « Prevención de la Autolesión y el Suicidio : Empoderamiento de los Profesionales de Atención Primaria de Salud"	67
9. Principaux résultats de l'évaluation des activités du programme	68
9.1. Volet « Santé communautaire » des interventions	68
9.2. Volet « Soutenabilité » et « durabilité » des interventions.....	69
9.3. Volet « partenariat » des interventions.....	69
9.4. Evaluation dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale	69
9.5. Catégorisation des résultats de promotion de la santé.....	69
10. Conclusion	73

Liste des abréviations

ADER : Association pour le Développement l'Education et la Recherche
APROSEP : Association Professions Sportives et Education Populaire
APSV : Association Action Santé Prévention Villages
ARS : Agences Régionales de Santé
ASCAG : Association Sportive des Chasseurs à l'Arc de Guyane
BEPI : Bien-Être des Populations de l'Intérieur
BSF : Bibliothèques Sans Frontières
CDPS : Centre Délocalisés de Prévention et de Soins
CeRMEPI : Cellule Pour le Mieux-Être des Populations de l'Intérieur
CHAR : Centre hospitalier Andrée-Rosemon
CHOG : Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
CMP : Centre Médico-Psychologique de Maripa-Soula
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPN : Collectif des Premières Nations
CTG : Collectivité Territoriale de Guyane
CTRG : Comité Territorial de Rugby de Guyane
DAAC : Développement Animation Accompagnement Coopération
DAC : Direction des Affaires Culturelles
DJSCS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ETP : Equivalent Temps Plein
GCC : Grand Conseil Coutumier de Guyane
GGPS : Groupe Guyanais de Prévention du Suicide
GPS : Guyane Promo Santé
GSOSJ : Groupe SOS Jeunesse
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
JAG : Jeunesse Autochtone de Guyane
Loi HPST : Loi Hôpital, Patients, Santé, et Territoire
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MPA : Maripa-Soula
OM : ordre de mission
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONS : Observatoire National du Suicide
p : personne
PAG : Parc Amazonien de Guyane
PRS : Projet Régional de Santé
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SPCI : Sous-Préfet aux Communes de l'Intérieur
SPF : Santé Publique France
UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique
ZAR : Zones d'Accès Réglementées

Présentation des organismes

1.1. L'Agence Régionale de Santé de Guyane

Les Agences Régionales de Santé (ARS), créées le 1er avril 2010 dans les régions de France sont la clé de voûte du système de santé français prévue par la loi Hôpital, Patients, Santé, et Territoire (HPST).

Les ARS visent à :

- Contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé, assurer un meilleur accès aux soins ;
- Organiser les parcours de soins en fonction des usagers ;
- Assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé ;
- Organiser ou soutenir des actions de prévention.

L'Agence Régionale de Santé en Guyane répond au besoin de rendre cohérentes, grâce à un pilotage unique et à la coordination des acteurs, une politique et une stratégie régionale de santé qui couvrent plusieurs champs : la prévention et la santé publique, les soins et l'accompagnement du secteur médico-social.

Depuis 2010, l'Agence de Guyane regroupe sous forme de nouvel établissement public les services en charge des politiques de santé dans notre région des organismes publics de l'Etat et des missions de l'assurance maladie.

Ses missions

Le pilotage de la sante publique

- Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Prévenir, gérer les expositions environnementales ;
- Organiser la veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé.

La régulation de l'offre de santé, dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-sociale

- Réguler, orienter et organiser l'offre de services en santé ;
- Evaluer et promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé ;
- Autoriser la création des établissements et services de soins et médico-sociaux et contrôler leur fonctionnement ;
- Définir et mettre en œuvre, avec les organismes d'Assurance maladie et la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, des actions propres à prévenir et à gérer le risque assurantiel en santé en région.

Le projet régional de santé (PRS)

Ce plan, fondamental dans une région qui cumule de fortes problématiques de santé publique comme la prévalence de VIH sida ou la mortalité infantile, ainsi que les risques vasculaires, est engagé dans une dynamique de forte participation de l'ensemble des

composantes du système de santé. Les propositions d'objectifs d'intervention prioritaires en santé publique portent sur les points suivants :

- **Inégalités de santé** : réduire les inégalités d'accès à la prévention et aux soins
- **Veille et sécurité sanitaire** : réduire l'incidence des maladies infectieuses
- **Santé mentale et addictions** : améliorer le parcours de la personne souffrant d'addiction ou en souffrance psychique
- **Périnatalité et enfance** : réduire la mortalité périnatale et infantile
- **Maladies chroniques** : réduire l'incidence des maladies chroniques et de leurs complications
- **Handicap et dépendance** : améliorer la prise en charge du handicap et de la dépendance

L'agence régionale de santé est un établissement public administratif doté d'un conseil de surveillance.

Pour mettre en œuvre ses missions l'agence compte 80 agents, qui sont répartis entre la direction générale et 4 directions :

- Santé Publique, Veille et Sécurité Sanitaires,
- Régulation Offre de soins et médico-sociales,
- Ressources humaines et Affaires générales,
- Services financier et comptable.

Les moyens financiers

Les ressources financières de l'ARS sont composées d'une subvention de l'Etat, de contributions des régimes d'assurance maladie et de la caisse nationale pour l'autonomie et la solidarité (pour les actions concernant le secteur médico-social), qui seront définies après consultation de ces caisses, et des ressources propres.

1.2. L'association Groupe SOS Jeunesse

Il y a 35 ans, le GROUPE SOS a été créé avec l'ambition de lutter contre les exclusions sous toutes leurs formes. Diversifiant progressivement ses activités, il répond aujourd'hui aux besoins de la société avec 8 secteurs d'activités : Jeunesse, Emploi, Solidarités, Santé, Seniors, Culture, Transition écologique, Action internationale. Avec 17 000 salariés, 550 établissements, 1,7 million de bénéficiaires, le GROUPE SOS est la première entreprise sociale européenne.

En plaçant l'innovation sociale au cœur de ses pratiques, le Groupe démontre qu'il est possible de bâtir une organisation solide, capable de créer et pérenniser des activités économiques, tout en ayant un fort impact social. Sa mission est de permettre à tous, quels que soient leurs parcours et leurs revenus, d'avoir accès à des services de qualité en lien avec leurs besoins essentiels : éducation, logement, inclusion sociale, insertion professionnelle, accès aux soins, accompagnement du grand âge... Le Groupe SOS développe

également des dispositifs favorisant l'accès à la culture pour le plus grand nombre et encourage l'émergence d'un autre modèle agricole et écologique. Il est présent dans 44 pays avec des activités liées à la santé, au volontariat, à l'éducation et à la formation. Le Groupe SOS y soutient également les acteurs de l'entrepreneuriat social.

Le GROUPE SOS se développe en créant de nouveaux dispositifs et à travers les associations, établissements et entreprises qui le rejoignent. Ceux-ci mutualisent leurs dépenses, stabilisent leur situation financière, créent des synergies, professionnalisent leurs pratiques, innove, grandissent... Afin de répondre toujours mieux aux besoins de notre société en y apportant des solutions nouvelles adaptées aux principaux défis sociaux, économiques et environnementaux.

Le groupe SOS en chiffres



Illustration 1 : Le groupe SOS en chiffres

Le projet de l'association GROUPE SOS Jeunesse

Le GROUPE SOS Jeunesse est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et reconnue de bienfaisance. L'association conçoit et met en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge auprès de jeunes, d'adolescents et d'adultes en difficulté sociale en lien avec l'environnement familial, social et économique. Elle bénéficie pour cela de ses propres ressources d'expériences mais aussi de celles des autres établissements et services du pôle jeunesse du Groupe SOS qui interviennent également dans le champ de la protection de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse, du handicap, mais aussi, le parrainage de proximité, de la petite enfance, de l'éducation par l'activité sportive.

Présente dans 18 départements, l'association GROUPE SOS Jeunesse est aujourd'hui constituée de 52 établissements et services au sein desquels travaillent 1 200 salariés.

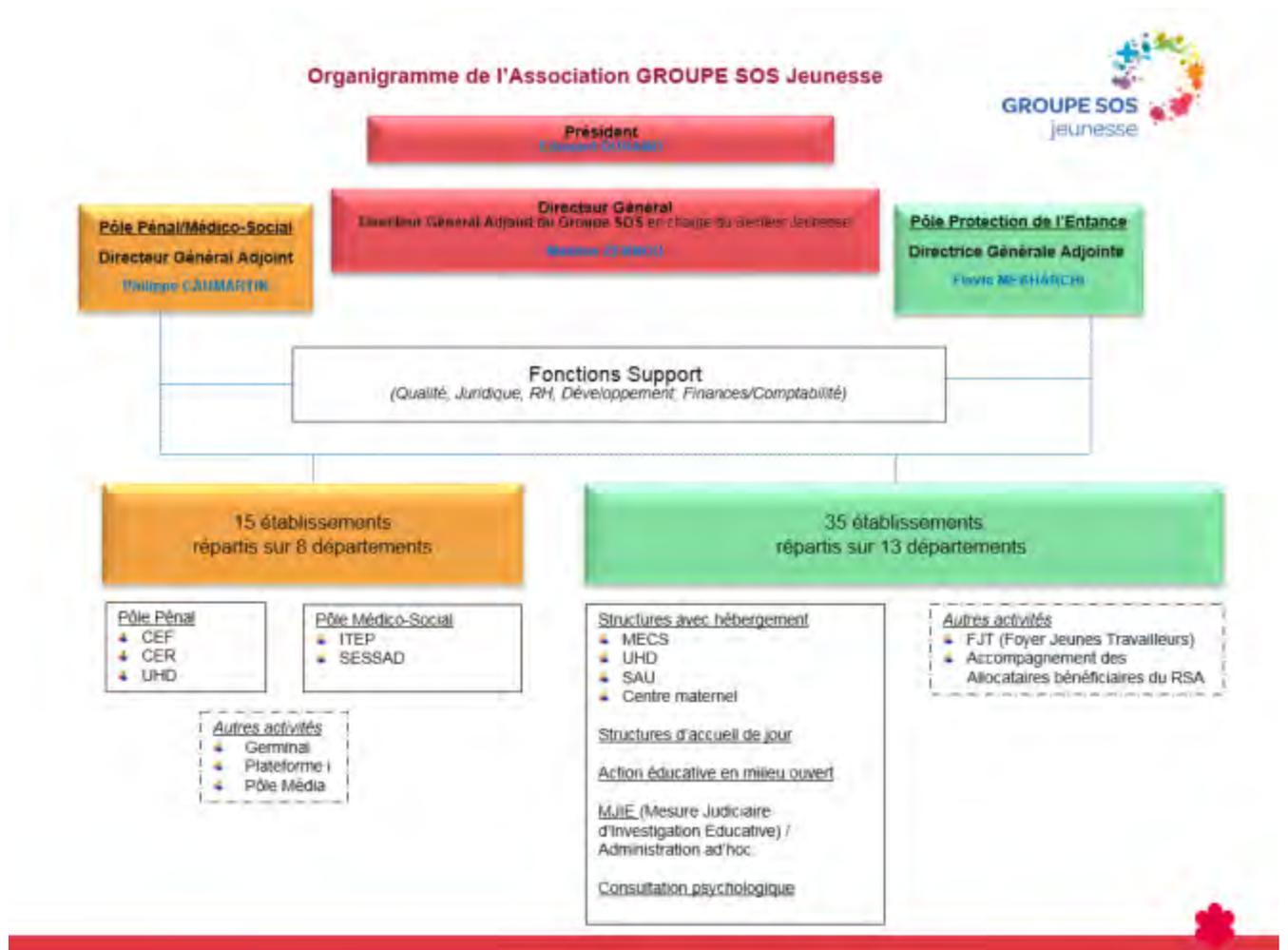


Illustration 2 : Organigramme de l'association GROUPE SOS Jeunesse

2. Organisation du programme

2.1. Origine et démarrage du programme BEPI

Contexte à l'origine du programme

Une épidémie de suicide d'une particulière intensité en milieu d'année 2017 sur le haut Oyapock a témoigné de la difficulté de mettre en œuvre des mesures de prévention contre les suicides dans les communes de l'intérieur de Guyane alors que la situation était connue comme préoccupante depuis plusieurs années sur le haut et moyen de l'Oyapock et du Maroni. Face à ce problème complexe, le besoin de développer des actions innovantes a été mis en lumière.

La situation sociale et culturelle des communautés de l'intérieur de la Guyane est particulièrement délicate. Le contexte politique local, notamment du fait de communes avec de faibles ressources, ne facilite pas la mise en œuvre de politiques publiques locales. Les spécificités des situations géographique, sociale et culturelle des populations de l'intérieur par rapport aux standards régionaux et nationaux des politiques publiques en santé publique augmentent les difficultés de l'action publique déclinées sur les territoires de l'intérieur.

Depuis quelques années, un certain nombre d'initiatives existent (ou existaient au début du programme), dont un plan préfectoral de lutte contre le suicide, élaboré en janvier 2011 pour renforcer les actions de l'État dans ce domaine. Entre 2015 et fin 2018, la Cellule pour le mieux-être des populations de l'intérieur (CeRMEPI) a opéré comme premier interlocuteur pour la mise en œuvre et la coordination des actions des différents services de l'État, et l'accompagnement de projets locaux. En 2015 un rapport parlementaire ARCHIMBAUD (2015) a recommandé 37 propositions encore à mettre en œuvre pour « enrayer ces drames et créer les conditions d'un mieux-être ». Parmi les 37 recommandations du rapport ARCHIMBAUD, 10 recommandations relevant du domaine du médico-social et de la prévention ont été identifiées lors de l'élaboration du programme : les questions de la prise en charge de l'enfance en danger (P24), la question de la protection des femmes des violences qui leur sont faites (P23), la question des dépistages des maladies liées aux toxiques chez les nourrissons et jeunes enfants (P27), la scolarisation (P7), le soutien à la parentalité (P3) et la prévention des addictions (P4). D'une manière plus générale, le rapport recommande la mise en œuvre d'un programme de santé communautaire (P2), le développement de la médiation sociale et culturelle (P25), la présence d'assistante sociale hospitalière (P20), et enfin l'expérimentation du type de celle de trois palétuviers (P32) montrée comme un exemple à favoriser.

Orientations initiales du programme fin 2017

Une orientation « Santé communautaire » ou « ascendante » pour les activités du programme

La proposition n°2 du rapport Archimbaud « Elaborer, en s'appuyant sur les forces vives des communautés amérindiennes et notamment sur les femmes et les jeunes, un programme de santé communautaire » constitue la base du programme. Cette proposition rejoint l'approche « participative » des interventions en santé communautaire et en promotion de la santé dans le sens de la Charte d'Ottawa. Une définition citée par Bantuelle (2009) résume l'orientation initiale du programme sur cette question : « L'action communautaire désigne toute initiative, issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique, locale, régionale, nationale ; d'intérêts ; d'identités) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun. L'action communautaire s'actualise sur des pratiques multiples et diversifiées (création de ressources et de services, transformations sociales, éducation populaire, etc.) qui poursuivent des objectifs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de répartition plus juste des richesses, d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les peuples. Ces actions sont menées avec un souci d'éducation et de fonctionnement démocratique afin de favoriser l'autonomie des personnes et des communautés (empowerment) ».

Une implication forte de l'ARS dans le programme

Un « programme de santé communautaire » lancé par la Direction de la Santé et du Développement Social de la Guyane en 2005 et porté par la Croix Rouge Française avait été remis en question après un bilan de la première phase menée de 2006 à 2009. Le rapport de la DSDS de 2009 a relevé de nombreux points critiques avec des faiblesses des résultats au regard des moyens mobilisés. (Rapport DSDS 2009). Cette situation avait abouti à une mise en cause dans la presse des autorités sanitaires responsables et des acteurs impliqués. Compte tenu de cette expérience, il a été proposé une implication de l'ARS dans le programme, notamment en dédiant 40% d'ETP d'un cadre au pilotage du programme pour l'ARS, pour une collaboration étroite avec le porteur et une présence de l'ARS dans les communes de l'intérieur. L'implication de l'ARS au niveau de la Direction Générale permet aussi de coordonner les apports au programme avec l'expertise des directions métiers de l'ARS dans les domaines de la Promotion de la santé (Direction de la Santé Publique) et du Médico-Social (Direction de l'Autonomie), ce en coordination avec la Direction de l'Offre de Soins. D'autre part, la position de l'ARS en tant qu'autorité sanitaire régionale apporte des garanties reconnues pour la mise en œuvre du programme.

La nécessité d'intervention du programme

Lors des premières rencontres avec les acteurs des deux communes, le constat a été fait sur la nécessité du positionnement du programme dans l'intervention. En effet, de nombreux diagnostics ont déjà été réalisés.

D'autre part, compte tenu des constats empiriques de l'augmentation des actes suicidaires au moment des vacances scolaires, le Sous-Préfet aux Communes de l'Intérieur et la Direction Générale de l'ARS ont rapidement demandé la mobilisation en urgence de tous les acteurs pour la réalisation d'activités dans les communes de l'intérieur à l'occasion des vacances de Carnaval de 2018 et de la période des vacances de juillet-août 2018.

Etapas clés du démarrage du programme

La mise en œuvre du programme est menée par étapes non exclusives : conception et initiation, organisation, définition et planification, mise en œuvre, supervision et suivi, évaluation interne et rapport d'activité, évaluation externe et financements ARS dont le calendrier est détaillé en annexe 1.

La convention, son origine et ses avenants entre l'ARS et le Groupe SOS Jeunesse

Le financement du programme par l'ARS a été initié par des crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA, domaine du « Médico-social Personnes Handicapées ») mobilisés par la Direction de l'Autonomie de l'ARS de Guyane fin 2017. Le budget initial de 1 million d'euros a été alloué par l'ARS au Groupe SOS Jeunesse via la convention cadre BEPI du 17/07/2018 (annexe 2). Cette convention attribue les crédits au Groupe SOS Jeunesse pour les années 2018 et 2019, afin de soutenir des interventions à caractère médico-social et de promotion de la santé.

Le financement a été complété par des crédits obtenus de reliquats 2018 de la Direction de la Santé Publique de l'ARS, attribuant 200 000€ fléchés pour le financement de du Plan de médiation CHAR-ADER-DAAC-GPS par la signature de l'avenant 1 du 6/12/2018 (annexe 3). La Direction de l'Offre de Soins de l'ARS a également attribué 300 000€ au programme par la signature de l'avenant 2 du 14/12/2018 (annexe 4). Un financement supplémentaire a été attribué par l'avenant 3 du 14/10/2019 (annexe 5), à hauteur de 150 000,00€ pour la coordination du programme en 2020. Cet avenant détermine les nouvelles orientations du programme, notamment le recrutement d'une assistante chargée de mission, la recherche de financements pour permettre l'autonomisation du programme, ainsi que la prévision d'une évaluation externe pilotée par l'ARS en 2020.

Le budget du programme est ainsi porté à 1 650 000,00€ pour la période de 2018-2019-2020.

Géographie et population du programme :

Dans un premier temps, les activités du programme sont déployées dans les communes de Camopi (1 751 habitants, Insee 2014) et de Maripa-Soula (10 984 habitants, Insee 2014). Les populations de ces communes en situation de séjour temporaire sur le littoral (scolarisés, étudiants, patients, usagers des services publics du littoral...) sont aussi concernées par le programme (illustration 5).

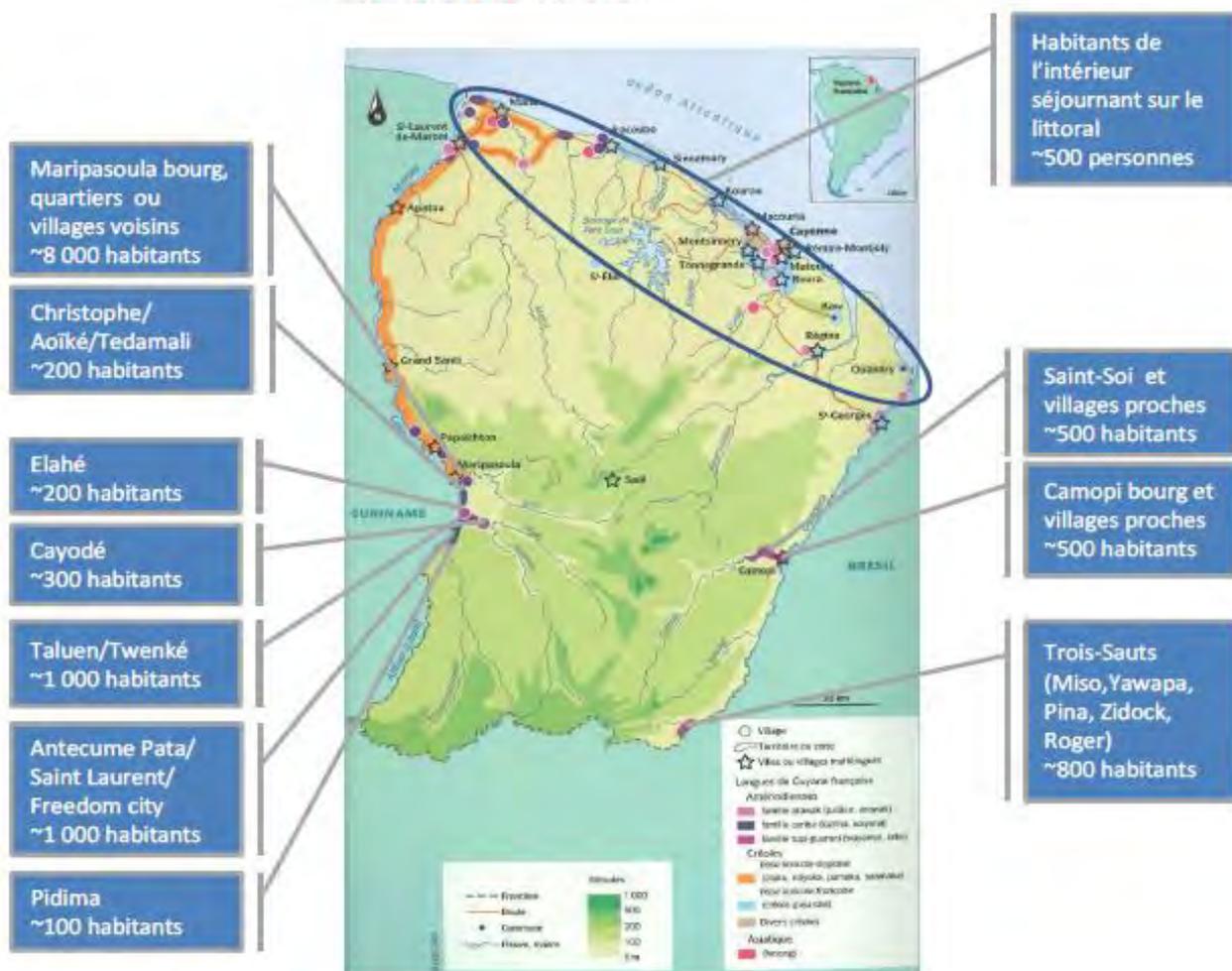
Principaux villages et bassins de vie dans les communes de Maripa-Soula et de Camopi et habitants de l'intérieur séjournant sur le littoral du concernés par le Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane ».

Maripa-Soula

- Pidima
- Antecume Pata/Saint Laurent/Freedom city
- Taluen/Twenké
- Elahé/Cayodé
- Christophe/Aloïké/ Tedamali
- Maripasoula bourg, quartiers et villages voisins

Camopi

- Trois-Sauts (Miso, Yawapa, Pina, Zidock, Roger)
- Camopi bourg et villages proches
- Saint-Soi et villages proches



Source carte : Lescure 2009, population INSEE 2018 et données de terrain

Illustration 3 : Géographie et population du programme

2.2. Cadre théorique du programme

Les trois piliers du programme

Il s'agit en premier lieu d'un **programme innovant dans le domaine du médico-social et de la prévention**. Il est financé par des budgets de l'ARS, via un établissement médico-social qui a pour organisme gestionnaire l'association Groupe SOS Jeunesse (GSOSJ). L'innovation tient principalement au partenariat entre l'établissement porteur et le financeur : le GSOSJ apporte son expertise de gestion, la souplesse associative, la mobilisation de son réseau local, une force de propositions et emploie la coordination du programme. L'ARS de Guyane, au-delà la mobilisation initiale des budgets, contribue directement au programme avec son expertise en interventions médico-sociales et de prévention sur tout le territoire de la Guyane avec les garanties dues à sa place d'autorité sanitaire régionale. Le binôme GSOSJ – ARS de Guyane met en œuvre le programme avec les populations concernées, ce en coordination étroite avec les acteurs impliqués pour le mieux-être au niveau régional notamment le Sous-Préfet aux communes de l'intérieur (SPCI) pour une coordination avec l'ensemble des services de l'Etat.

Le second pilier du programme est la **promotion de la santé** selon la description de l'architecture générale de la prévention du suicide de J.L. Terra (Terra 2003) : il porte en priorité sur « *tout ce qui permet de façon non spécifique de répondre aux besoins des individus en termes de bien-être physique, psychique et social* ». Les autres étages de la prévention du suicide (les diagnostics et les traitements, « l'intervention en cas de crise suicidaire » et la « Postvention ») s'inscrivent aussi dans le programme avec la limite de ne pas intervenir dans le domaine du sanitaire et de l'offre de soins. Le programme a vocation à agir sur les déterminants de la santé pour un environnement physique, social et des comportements favorables à la santé, proposés par le modèle de catégorisation des résultats (SPF 2007). Cette **approche globale de la santé** rejoint les connaissances scientifiques, par exemple proposées par Henson (2017) de l'Université d'Arizona aux États-Unis qui a réalisé une revue de la littérature pour identifier les facteurs protecteurs de la santé des adolescents des communautés Autochtones d'Amérique et d'Alaska. L'étude a permis d'identifier différents facteurs protecteurs des tentatives de suicide au niveau individuel (aspirations positives, bien-être individuel, image de soi positive), collectif (relations intra et extrafamiliales), communautaire (normes sociales positives) et globalement (avec l'implication dans des activités culturelles traditionnelles notamment).

Le troisième pilier du programme est celui d'engager des **interventions communautaires de prévention** du suicide et d'amélioration du bien-être, qui sont, selon l'Observatoire National du Suicide (ONS 2014) « *des interventions combinant différents types d'actions, par opposition à des actions isolées, et visant à coordonner un grand nombre d'acteurs de divers secteurs (professionnels de santé, du social et du médico-social, usagers, familles, établissements d'enseignement, lieux de travail, élus locaux, etc.) ainsi qu'à mettre en place des politiques de prévention à différents niveaux en partant du niveau local* ». Le niveau local et sa population trouvent donc une place clés dans le programme, ce au niveau de sa gouvernance mais aussi dans la mise en œuvre des interventions.

Le cadre logique du programme est présenté dans la l'illustration 4.

Programme « Bien-être des populations de l'intérieur » de Guyane – Camopi – Maripa-Soula – 2018-2020						
Objectif : Améliorer le Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane pour renforcer les facteurs protecteurs et réduire les risques de suicides.						
Acteurs du programme : Communautés, individus, groupes, associations ou acteurs et partenaires locaux, partenaires du littoral, Groupe SOS Jeunesse, ARS						
SITUATION	MOYENS	ACTIVITÉS/PRODUITS		Effets et impacts		
Ce que nous savons	Ce que nous investissons	Les activités à entreprendre	Produis ou prestations concrets, délivrés par les activités.	Effets à court terme	Effets à moyen terme	Impact : Effets à long terme
<p>Les vulnérabilités et les fragilités des territoires et des populations sont connues.</p> <p>Les recommandations existent.</p> <p>Des interventions restent à mettre en œuvre, notamment de manière participative et pour développer les capacités d'agir locales.</p>	<p>Des ressources humaines pour l'accompagnement des projets, la coordination et l'animation de la gouvernance.</p> <p>Des déplacements en communes et l'instauration de liens entre les territoires, les habitants et les communautés, y compris du littoral.</p> <p>Un dispositif simplifié, rapide et doté de budget pour le financement de projets. Une coopération avec les acteurs et les partenaires.</p>	<p>Accompagner les porteurs dans la formulation de leur projet et son écriture (individus, groupes, associations ou acteurs locaux).</p>	<p>Formaliser les idées en projets réalisables dans le cadre du programme : projets pour le bien-être avec des activités sociales, culturelles et sportives orientées vers les champs du Médico-social et de la Santé publique.</p>	<p>Augmenter la confiance en eux des porteurs.</p> <p>Augmenter la mobilisation sociale pour des activités.</p>	<p>Organisation locale selon les choix des individus, groupes, associations ou acteurs locaux.</p> <p>Autonomie, pour une mise en œuvre de projets dans les territoires et pour les populations de l'intérieur</p> <p>Coopération avec les institutions.</p>	<p>Créer un environnement physique et social, des ressources personnelles et collectives favorables à la santé et au bien-être dans les territoires et pour les populations de l'intérieur.</p>
		<p>Organiser des réunions de Comité de suivi avec les individus, groupes, associations, acteurs locaux, les porteurs, les acteurs du programme et les partenaires.</p>	<p>Valider les projets et impliquer collectivement sur les projets.</p>	<p>Mettre en place une gouvernance participative orientée vers l'autonomie.</p>		
		<p>Accompagner les porteurs dans le conventionnement d'activités entre Porteur-GSOSJ-ARS pour financer, mettre en œuvre et évaluer les activités.</p>	<p>Obtenir des résultats concrets par les projets mis en œuvre.</p>	<p>Augmenter l'offre d'activités.</p>		
		<p>Travailler avec les porteurs pour la conception et la réalisation de leurs projets, en encourageant les synergies entre les territoires, les groupes de populations et les partenaires.</p>	<p>Implication coordonnée dans les projets du programme de tous les acteurs et partenaires dans tous les territoires.</p>	<p>Obtenir une bonne couverture des territoires et des populations en coordination avec les partenaires.</p>		
<p>Hypothèse : une gouvernance participative et des actions « pour et par » les habitants et les acteurs locaux créent un contexte favorable, dès les prémices et pendant l'élaboration, qui se renforce grâce à des résultats, mêmes modestes, obtenus par des interventions « à petits pas ».</p> <p>Cette situation permet une évolution des activités du programme favorables à la santé à court et moyen terme et un gain d'autonomie pour les porteurs.</p>			<p>Facteurs externes : le programme s'inscrit dans le cadre des actions des habitants, des interventions des acteurs locaux et régionaux et de celles des responsables des politiques publiques.</p> <p>Le programme doit éviter les erreurs potentielles connus, notamment : la précipitation, les actions (missions, évaluations ou propositions) sans suites, le manque de participation des populations et des acteurs locaux et certaines dérives de gestion (dépenses injustifiées, manque d'action de santé publique...).</p>			
<p>Partenaires : En plus de la population, des associations, des collectifs, des personnes reconnues par leurs pairs, des chefs coutumiers, des membres du Grand Conseil Coutumier de Guyane et des porteurs qui sont les acteurs à proprement parler du programme, les partenaires sont : les maires, la Collectivité Territoriale de Guyane, les services publics dans les territoires (éducation, santé, social...), le Parc Amazonien de Guyane, les associations locales...</p>						

Illustration 4 : Cadre logique du programme

Le cadre théorique du programme en promotion de la santé

Le courant de la promotion de la santé au sens de Charte d'Ottawa (OMS 1986), inspire la conception adoptée dans le programme en proposant la santé comme un processus global impliquant des actions pour la promouvoir selon 5 grands domaines : 1/ L'élaboration de politiques pour la santé, 2/ La création d'environnements favorables, 3/ Le renforcement de l'action communautaire, 4/ L'acquisition d'aptitudes individuelles et 5/ La réorientation des services de santé. L'outil de « Catégorisation des résultats de projets de promotion de la santé et de prévention » proposé par Santé Publique France¹ permet d'utiliser une méthode correspondant à cette approche et la mise en œuvre de projets et d'activités avec comme principal objectif « d'exercer une influence positive sur la santé de la population » en prenant en compte un mode d'action « complexe et [qui] ne peut être simplement expliqué par une analyse de la relation de cause à effet ».

L'approche systémique du modèle de catégorisation des résultats correspond à la logique de l'intervention suivante : des activités (A) sont mises en œuvre pour influencer des facteurs (B) pouvant, avec un effet sur des déterminants de la santé (C), aboutir à un « Bénéfice pour la santé de la population » (D) (figure 4). L'utilisation du modèle consiste à classer les activités selon les catégories pour au final pouvoir synthétiser les résultats positifs selon le guide : « Un résultat est la modification d'une caractéristique qui peut être concrètement constatée à la suite d'une activité de promotion de la santé. Un résultat positif peut donc signifier que :

- Une caractéristique souhaitée, absente jusqu'à présent, s'est développée ;
- Une caractéristique s'est modifiée dans le sens souhaité ;
- Une caractéristique non souhaitée a diminué ou a même disparu. »

¹ Breton, E. Jabot, F., Pommier, J., Sherlaw, W. La promotion de la santé. 2017. Presses de l'EHESP. 978-2-8109-0551-5. p398-401

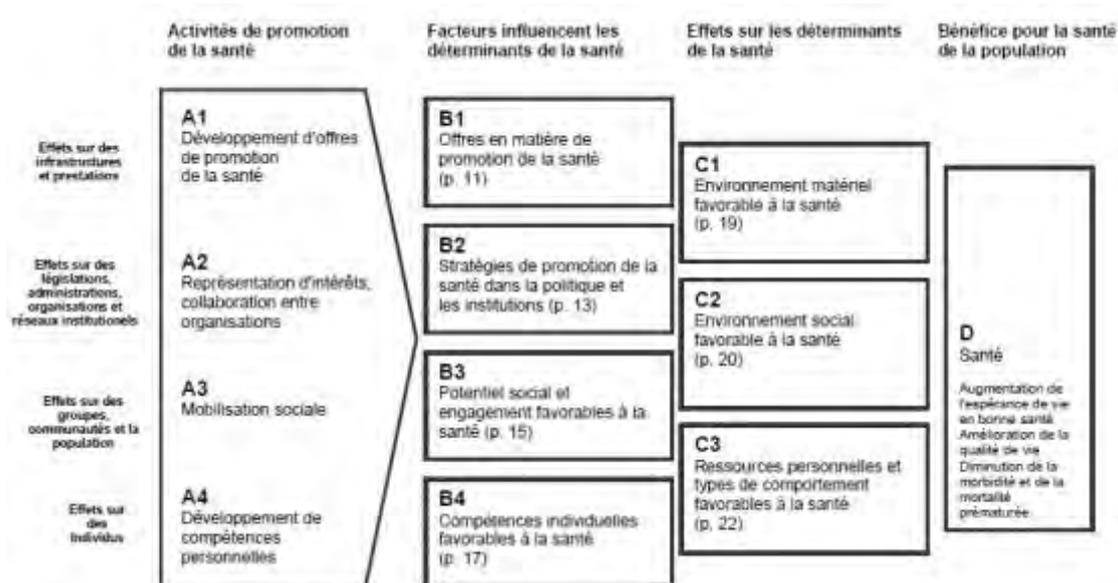


Illustration 5 : Aperçu général de l'outil de catégorisation des résultats

2.3. Ressources humaines et coordination des acteurs

Le Groupe SOS Jeunesse – équipe BEPI

L'équipe du programme est composée du directeur de l'ITEP, M. GOURMELEN, avec son ETP dirigé entièrement vers l'ITEP, d'une coordinatrice, A. HOANG, recrutée le 16 avril 2018, et d'une assistante chargée de mission D.PROMENEUR recrutée le 1^{er} septembre 2019 en temps plein pour le BEPI.

Le directeur supervise le déploiement du programme et appuie le travail de représentation du programme et le partenariat avec les acteurs locaux et nationaux (CTG, services de l'Etat en Guyane, Rectorat, ARS...). Il assure également le lien avec le siège de Groupe SOS Jeunesse, le suivi financier des projets financés et la supervision de la coordinatrice et de l'assistante chargée de mission.

La coordinatrice organise la gouvernance participative, et assure le développement du programme dans les zones d'intervention et en lien avec les partenaires. La coordinatrice assure également l'accompagnement des porteurs au quotidien, pour le montage des projets, les demandes de financements, puis la réalisation et l'évaluation des projets.

L'assistante chargée de mission assure la gestion administrative et comptable du programme. Elle assure l'organisation logistique et matérielle des différentes instances de gouvernance, événements et déplacements du programme. Elle accompagne les porteurs sur les volets administratifs et comptables des projets.

L'ARS – chargé de mission

L'ARS de Guyane ayant voulu s'impliquer fortement dans le programme, elle a dédié 40% d'un ETP du **chargé de mission**, B. VAN GASTEL, correspondant au BEPI. Il est l'interlocuteur du programme au sein de l'ARS, et assure le pilotage et l'apport de contenus

théoriques en promotion de la santé, la structuration de l'évaluation des projets et du programme ainsi que le suivi des projets pour l'ARS avec un groupe de travail interne des différentes directions métiers. Il assure l'implication de l'ARS et sa représentation dans les instances de gouvernance participative.

La Préfecture de Guyane, le sous-préfet aux communes de l'intérieur - SPCI

« Le sous-préfet aux communes de l'intérieur anime et coordonne l'ensemble des services de l'État, établissements publics, opérateurs et associations intervenant dans les territoires de l'intérieur de la Guyane afin de garantir l'efficacité et la cohérence des actions menées, dans le respect des orientations de politique publique, des identités et des cultures.

A cet effet, il veille notamment à ce que les collectivités et populations de l'intérieur soient associées à l'élaboration, à la conduite et à l'évaluation des projets déployés. Plus largement, il est l'interlocuteur des représentants des communautés amérindiennes et bushinengue, de la Collectivité territoriale de Guyane et du Parc amazonien de Guyane pour tout ce qui touche au mieux-être, au cadre de vie et aux droits de ces populations. »

(<http://www.guyane.gouv.fr/Services-de-l-Etat/La-prefecture-de-la-Guyane/La-prefecture/Le-sous-prefet-aux-communes-de-l-interieur>)

Dans le cadre de ses missions de coordination, le programme BEPI collabore avec le SPCI de manière proche et en coopération.

Orientations opérationnelles 2020

- A la suite de la demande de l'ARS d'initiation d'une recherche de fonds pour le BEPI, les ressources humaines et la répartition des tâches devra être adaptée à cette nouvelle mission.

2.4. Utilisation des outils

Le programme étant une expérimentation, les contours et principes d'actions ont été définis chemin faisant, puis formalisés dans une **procédure** (annexe 6). Elle reprend la démarche de demande et d'accès aux financements. Le début de cette demande consiste en l'écriture d'une **fiche projet** (annexe 7), puis un document de **convention** (annexe 8) a également été élaboré, afin de rédiger de manière concertée les détails de l'action et engagements de chaque partie.

La **base de données des fiches projets** a été actualisée pour poursuivre le suivi des 76 fiches projets reçues en 2019. Elle renseigne les données principales des projets, et permet d'extraire des données afin de comparer les projets, et d'en avoir une vue d'ensemble. La **base de données de suivi des conventions** a été actualisée pour pourvoir réaliser le suivi des 40 conventions signées en 2019.

Orientations opérationnelles 2020

- Les outils décrits ont été revus de manière annuelle, seuls les outils d'évaluation des projets n'ont pas fait l'objet d'une révision, ce qui pourra être le cas en 2020.

2.5. Communication

Une **plaquette** de présentation du programme a été réalisée (annexe 9). Elle reprend les objectifs et le fonctionnement du programme, ainsi que les contacts de l'équipe.

Le **réseau social** Twitter a été mobilisé à chaque signature de convention d'activité avec les porteurs, via la publication de Tweets dédiés (annexe 10).

Une **conférence professionnelle** a été organisée par le Groupe SOS le 28 septembre 2019 (flyer en annexe 11). Cet évènement ouvert au public, et dans le cadre du réseau UP du Groupe SOS Jeunesse, s'est tenu au cinéma l'Eldorado à Cayenne, de 20h à 22h. Le sujet de la conférence a été « Populations de l'intérieur : réalités et perspectives ».

Les deux tables rondes animées par le DG du Groupe SOS Jeunesse ont réuni des représentants institutions (Directrice Générale de l'ARS de Guyane, Sous-Préfet au Communes de l'Intérieur, Directeur du Parc Amazonien de Guyane, Grand Conseil Coutumier) et des habitants et membres d'associations de Camopi et Maripasoula (dont l'Association Sportive et Culturelle de Camopi, Kamopi Wann, les Femmes relais de Camopi du Réseau Périnatalité de Guyane, Action pour le Développement, l'Education et la Recherche ADER, Akenaïtuna).

Cet évènement a permis des échanges avec le public sur les thématiques de l'intérieur, et aussi de faire dialoguer les habitants des communes avec les institutions. Les habitants ont pu s'exprimer devant le public et les invités sur leur vie à Camopi et Maripasoula. Le programme BEPI a pu ainsi mieux se faire connaître des partenaires et du grand public.

Orientations opérationnelles 2020

- Produire une stratégie de communication incluant la création d'un site internet dédié et l'utilisation des réseaux sociaux.

3. Activité 2019

3.1. Gouvernance

Les instances de gouvernance du programme sont le comité de suivi du littoral, les comités de suivi locaux, le comité de pilotage et le comité scientifique.

Le **comité de suivi du littoral** a vocation à valider des interventions et projets proposés par des acteurs du littoral pour les communes de l'intérieur, en amont de leur validation locale. Les échanges en réunion reposent sur des fiches projets et des documents proposés par les porteurs. 3 réunions du comité de suivi du littoral par an sont prévues.

Les **comités de suivi locaux** de Camopi et de Maripasoula ont d'une part vocation à valider toutes les propositions d'activités par les habitants des villages concernés et d'autre part à faire émerger des interventions locales par et pour les habitants. Les échanges en réunion reposent sur des fiches projets et des documents proposés par les porteurs. Les projets impliquant des porteurs non originaires des communes de l'intérieur sont préalablement validés en comité de suivi du littoral, puis en comité de suivi local. 2 comités de suivi locaux sont prévus par an dans chaque bassin de vie. La participation des autorités coutumières ou leur représentant et un avis favorable à la tenue de la réunion sont les deux prérequis à toute réunion de gouvernance dans les villages et les bourgs des communes de Camopi et Maripasoula.

Les comités de suivi sont l'occasion d'échanger des informations entre les acteurs et de présenter les différentes activités du programme (déplacements, prochaines réunions...). Ils proposent également un espace pour recueillir l'expertise des villageois et autorités coutumières afin d'orienter les projets proposés. Les comités de suivi doivent aussi permettre des liens entre les acteurs investis dans le programme, dans les communes de l'intérieur, entre les communes de l'intérieur et avec le littoral.

Les membres des comités de suivi sont les représentants, membres, associations, collectifs de communautés, les acteurs locaux, l'ARS, le GSOSJ, le SPCI, les Chefs coutumiers et le Grand conseil coutumier de Guyane (annexe 12). Une lettre officielle de la Directrice Générale de l'ARS invite les membres aux réunions.

Les modalités de prise de décision dans les comités de suivi sont celles du « consentement » (Colibri 2019) : la décision ou le projet sera validée après une bonne compréhension du projet et la levée de toutes les objections lors des échanges entre les membres des comités de suivi et le porteur du projet.

Les comités de suivi du littoral se déroulent à Cayenne avec, le cas échéant une prise en charge des transports pour les membres, notamment entre Saint-Laurent-du-Maroni, Kourou et Cayenne. Les comités de suivi locaux se déroulent dans les bourgs et villages des deux communes de l'intérieur concernées par programme sur la base d'une carte des principaux villages et de l'organisation des bassins de vie utilisés par le PAG.

Le **comité de pilotage** du programme réunit tous les acteurs intervenants dans les communes de l'intérieur pour améliorer l'information mutuelle entre les acteurs et la coordination des interventions. Les participants sont, en plus des membres des comités de suivi du programme, les mairies, associations locales, établissements sanitaires et médico-sociaux, établissements scolaires, PAG, DAC, DJSCS, DAAF, CAF, CTG, domaine du social, Préfecture, Gand Conseil coutumier, Chefs coutumiers... Un comité de pilotage par an est prévu.

Un **comité scientifique** est prévu pour échanger avec les professionnels experts et sachants des communautés sur le programme. Un comité scientifique par an est prévu.

Chiffres sur la gouvernance

En 2019, 18 réunions de comité de suivi ont été organisées : 2 comités de suivi du littoral et 15 comités de suivi locaux (2 à Camopi bourg, 2 à Camopi Trois-Sauts, 10 dans les villages de Maripa-Soula et 1 dans le bourg de Maripa-Soula). A noter que pour le bourg Maripa-Soula, 6 entretiens de préparation ont dû être menés avec chaque chef coutumier, à la suite des difficultés rencontrées pour obtenir leur présence en comité de suivi. Au total, 83% des réunions se sont déroulées à Camopi et Maripa-Soula.

Date	Bassin de vie	Village	Nb participants
2019.02.27	LITTORAL	CAYENNE	15
2019.03.04	MARIPASOULA VILLAGES	ANTECUME	3
2019.03.04	MARIPASOULA VILLAGES	PIDIMA	8
2019.03.05	MARIPASOULA VILLAGES	TALUEN	12
2019.03.07	MARIPASOULA VILLAGES	CAYODE	13
2019.04.02	MARIPASOULA BOURG	MAPA BOURG	25
2019.04.24	TROIS SAUTS	ZIDOC	15
2019.04.26	CAMOPI BOURG	CAMOPI BOURG	13
2019.06.19	LITTORAL	CAYENNE	11
2019.07.10	TROIS SAUTS	ZIDOC	23
2019.07.12	CAMOPI BOURG	CAMOPI BOURG	20
2019.09.28	COFIL	CAYENNE	32
2019.11.04	MARIPASOULA VILLAGES	CAYODE	30
2019.11.04	MARIPASOULA VILLAGES	ELAHE	12
2019.11.05	MARIPASOULA VILLAGES	ANTECUME	4
2019.11.05	MARIPASOULA VILLAGES	PIDIMA	12
2019.11.06	MARIPASOULA VILLAGES	TALUEN	18
2019.11.07	MARIPASOULA VILLAGES	ALOIKE	10

Participation aux réunions

Au total, environ 276 personnes ont participé aux comités de suivi (avec des participations multiples pour certaines personnes), soit en moyenne 15 personnes par réunion :

- Au total, 80% de la participation aux réunions a été observé à Camopi et à Maripa-Soula ;
- Les 2 comités de suivi du littoral ont réuni 26 personnes ;
- Les 2 comités de Camopi Bourg ont réuni 33 personnes ;
- Deux comités de suivi de Camopi Trois-Sauts ont réuni 38 personnes ;
- Les comités de suivi de Maripa-Soula ont été réunis 11 fois dans les 9 villages ou bassins de vies différents, avec en moyenne 10 personnes par réunion.

Le nombre de participants aux réunions est globalement important, mais il convient de noter plusieurs observations : une tendance à la baisse pour le comité de suivi du littoral au cours de l'année et des difficultés particulières sur le bourg de Maripa-Soula qui ont nécessité un changement de méthode encore en cours. Les comités de suivi de Aloïké, Tadamali et Boussoussa ainsi que celui de Elahé ont pu avoir lieu grâce à la médiation et à l'appui des associations ADER et Akenaïtuna. Le village de Freedom City n'a pas souhaité recevoir de comité suivi.

Participation des autorités coutumières

Dans les villages de Camopi et de Maripa-Soula, à quelques exceptions (et dans ce cas les réunions n'ont pas pu se tenir normalement), les autorités coutumières étaient présentes dans les comités de suivi locaux. Des complications ont été rencontrées dans certains villages lorsque que les autorités coutumières semblent avoir des difficultés localement (Elahé), lorsque plusieurs personnes paraissent occuper des fonctions coutumières similaires (Taluén), ou encore lorsque que des tensions sont perçues entre le fondateur du village, le chef et la communauté (Antecume Pata).

Dans le bourg de Maripa-Soula, il n'a pas été possible d'installer rapidement les comités de suivis pour donner suite aux premières réunions avec trop peu de participants et une absence des chefs coutumiers. En lien avec le Grand Conseil Coutumier de Guyane, il a donc été organisé des entretiens préparatoires supplémentaires (6) avec les chefs de quartiers et de villages résidants dans le bourg. La démarche a permis une réunion de début 2019 avec une meilleure participation et plus d'échanges sur le programme, prérequis à l'organisation de comités de suivi dans les quartiers et villages proches du bourg de Maripa-Soula.

Certains chefs coutumiers de villages du littoral ont participé aux déplacements du programme dans l'intérieur et ont pu participer à des réunions de comités de suivi.

Participation du Grand conseil coutumier de Guyane

Pour 60% des réunions de gouvernance du programme, comités de suivi ou réunions de préparation à Maripa-Soula Bourg, un représentant du Grand conseil coutumier de Guyane (président ou vice-président) participait à la réunion.

Les échanges en réunions de comités de suivi

Les échanges réunions de comités de suivi ont été riches et diversifiés avec des résultats démontrant une gouvernance effective : des projets ont suscité beaucoup de débats et de questionnements des membres des comités ; beaucoup de projets ont été enrichis de suggestions en comités de suivi, de la part de l'ARS ou du GSOSJ mais aussi entre les participants. Des besoins identifiés par les habitants ont pu être signalés en réunion, notamment la demande de formation aux premiers secours des habitants du Haut Maroni. La Croix Rouge a été mobilisée pour répondre à cette demande.

Enfin, certains projets ont fait l'objet de demande d'informations complémentaires en séance, par exemple des questionnements de parents concernant des activités adressées à leurs enfants. Des réunions complémentaires avec les porteurs ont été demandées par les parents des enfants auxquels s'adressaient les activités.

La gouvernance a été effective avec différents niveaux de contrôle collectif en réunion, en plus des orientations lors de l'accompagnement avant les comités de suivi et lors de l'écriture de la convention.

La gouvernance a pu avancer sur la définition des principes de sélection des projets. Des principes ont été adoptés par exemple lorsque les projets sont portés par des acteurs extérieurs aux communes, voire à la Guyane, ou sur le budget des projets. La gouvernance a permis de prendre en compte les volontés des bénéficiaires ou de leurs représentants locaux avec une dynamique interculturelle portée notamment par les autorités coutumières et les représentants du Grand conseil coutumier de Guyane.

Des réunions créant un espace de partage entre les acteurs locaux

Les réunions de comités de suivi ont permis de créer un espace d'échanges entre les acteurs locaux en lien avec les activités proposées par les porteurs de projet. Les réunions ont été l'occasion de premières initiatives tendant vers une coordination et une coopération entre les différents acteurs locaux : les mairies, les chefs coutumiers, les services publics (santé, éducation principalement), les institutions (PAG), associations, collectifs mais aussi les personnes impliquées dans les villages.

Une gouvernance partagée qui développe des compétences pour les porteurs locaux

Les réunions de comités de suivi sont l'occasion pour les porteurs de présenter leur projet en réunion plénière avec les autres porteurs, les partenaires du programme, des représentants coutumiers et des responsables du programme.

Tout au long de l'année les réunions auront permis le développement des compétences et de la confiance en eux des porteurs de projets lors des échanges en réunion.

Au-delà du développement de compétences, les réunions ont été à l'origine d'une démarche d'entraide entre les différents porteurs de projets.

Bilan sur la gouvernance

L'année 2019 a permis de mobiliser les membres des comités de suivi afin qu'ils produisent une expertise. Leur participation aura pu aider la construction de projets et leur mise en œuvre.

L'analyse de la gouvernance installée révèle une gouvernance qui permet des décisions effectives et diversifiées sur les projets du programme, de l'acceptation directe au rejet de quelques projets avec toujours des suggestions constructives. Les réunions de comités de suivis ont créé un espace d'échanges entre les acteurs locaux et ont permis une montée en compétence des porteurs au niveau local.

Le comité de pilotage a eu lieu le 28 septembre 2019. Il a permis de rassembler les porteurs et partenaires du littoral et des deux fleuves. Les porteurs mobilisés pour se déplacer à Cayenne ont pu présenter leur projet associatif aux partenaires financiers, et ainsi valoriser leur activité et engagement. Ce rassemblement aura permis de faire des liens entre les porteurs des différents fleuves, ce qui pourra amener par la suite à une plus ample coopération. Ces relations ont été poursuivies lors du rassemblement des Jeux Kalina en décembre 2019. Des projets communs commencent à émerger et pourront être accompagnés en 2020.

Les partenaires institutionnels et financiers ont pu rencontrer les porteurs de projets soutenus, et participer à la définition des orientations 2020 du programme. Le comité de pilotage aura également permis de mobiliser l'ensemble des partenaires avec lesquels la recherche de financements est en cours.

Orientations opérationnelles 2020

- Adapter le calendrier de la gouvernance aux événements locaux (saisons, déplacements) ;
- Maintenir la tenue de deux comités de suivi par bassin de vie (Maripasoula, Camopi bourg et Trois Sauts).

3.2. Accompagnement

Les caractéristiques spécifiques des territoires d'intervention peuvent comprendre : l'absence de réseau téléphonique, l'absence d'électricité et de matériel informatique, l'utilisation de langues différentes de celle de l'administration ou autres intervenants extérieurs, pas d'utilisation de l'écrit, un accès restreint aux services publics tels que l'eau, les transports, l'éducation, le réseau téléphonique et internet, les administrations, des structures familiales et sociales non prises en compte par l'administration etc...

Le programme BEPI propose une procédure d'accès aux financements adaptée à ces conditions (annexe 6). L'information sur le financement et la collecte des projets s'effectue

en utilisant des méthodes d'outreach (« aller vers ») et communautaires, de manière à assurer un contact de proximité avec les porteurs.

La procédure comprend les étapes clés de la réalisation du projet, la validation du projet en comité de suivi, la coordination des projets dans les territoires concernés, puis le conventionnement et le versement de la subvention, et enfin l'évaluation de l'action. Les documents produits sont la fiche projet, la convention, et les documents d'évaluation. Un accompagnement est proposé en continu, pour la formalisation de l'idée du porteur en fiche projet, le montage du projet et son conventionnement, et pour sa réalisation et son évaluation.

L'accompagnement des projets, une fois validés, peut consister en un appui à la construction de partenariat, à la structuration des équipes, à la création d'un budget, d'une stratégie de communication, l'élaboration d'un calendrier, la définition des résultats attendus etc...

	Porteurs locaux	Porteurs extérieurs	Total
Nb d'accompagnements à l'écriture d'une fiche projet	49	26	76
Nb de porteurs accompagnés dans leur demande de financement	16	16	32
Nb d'activités accompagnées jusqu'à la convention et dans leur réalisation	26	15	41
Nb de porteurs ayant conventionné des activités	16	8	24

3.3. Contact avec les porteurs

Posture professionnelle

La posture adoptée est basée sur le respect et l'ouverture, ainsi que l'accessibilité de l'accompagnement. Il est essentiel d'accorder de l'importance à ce qui est important pour les personnes rencontrées. Elles peuvent souhaiter échanger sur des sujets qui a priori n'ont pas de lien avec un appel à projet, mais qui contribuent à la construction du projet. Cela reste selon la volonté des personnes et dans le cadre des missions d'accompagnement, et peut par exemple concerner la situation familiale, professionnelle, les aspirations individuelles, les relations sociales dans un village etc... Par exemple, le fait qu'une personne s'engage dans une activité sans son conjoint.e pourrait créer des tensions, et elle pourrait

avoir besoin de soutien sur ce point. Ou encore, une personne produisant la nourriture de son foyer par la chasse, aura des difficultés à laisser sa famille pour une période longue.

En parallèle, une attitude professionnelle a été adoptée, de manière à installer un cadre formel et sécurisant pour l'accompagnement des porteurs. Des porteurs peuvent ne pas être familiers avec le travail formel, il est donc nécessaire d'expliquer ses conditions.

De plus, le rôle des chefs coutumiers a été pris en compte lors des contacts établis, puis de manière continue. Ils ont orienté la tenue des comités de suivi, l'agencement des projets, selon leur implication et rôle, qui varie selon chaque groupe.

Concernant les intervenants des associations financées par le programme, le guide de bonne conduite des visiteurs de Camopi et Trois-Sauts (Parc Amazonien de Guyane) est diffusé et inclus dans les documents à respecter dans la convention tripartite signée par chaque porteur. De plus, le programme s'est doté d'une charte de bonne conduite reprenant les principes d'actions de SOS Jeunesse, et spécifique aux territoires de l'intérieur (annexe 14). Cette charte a été élaborée par les collaborateurs du programme, et fait partie des documents à respecter mentionnés dans les conventions tripartites.

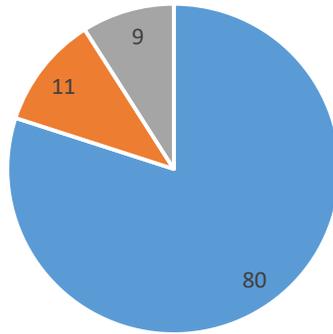
3.4. Fiches projets

Chaque projet présenté doit faire l'objet d'une fiche projet (en annexe 7). Cette fiche d'une page rappelle les composantes principales du projet. Les acteurs sont accompagnés dans l'écriture de cette fiche, selon leurs besoins : écriture, compréhension de la fiche, réflexion autour des caractéristiques de base du projet, compréhension de la logique de projet, évaluation des ressources disponibles, estimation du budget etc... La fiche peut être reçue en mains propres, par intermédiaire ou par internet, cette flexibilité assure un accès facilité.

Chiffres des fiches projet

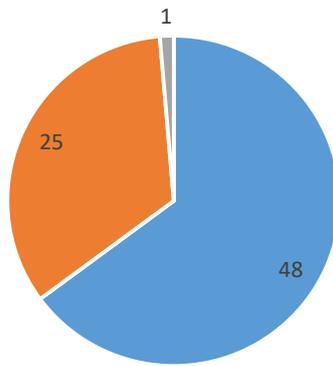
Un total de 76 fiches projet a été collecté en 2019. Les porteurs sont quasi intégralement associatifs, cependant il est à noter que 11% des auteurs de fiches projets sont indépendants, et qu'un travail est à effectuer sur la structuration du projet, ne pouvant être porté par une personne privée. De plus, l'intégralité des porteurs de projets indépendants est d'origine locale, ce qui pose la question de l'accompagnement du porteur, au-delà du projet, pour une structuration durable et formelle. 9% des fiches projets émanent d'établissements scolaires, ce qui témoigne d'un dynamisme des équipes pédagogiques, les financements étant prioritairement adressés aux associations.

Types de porteurs ayant soumis un projet

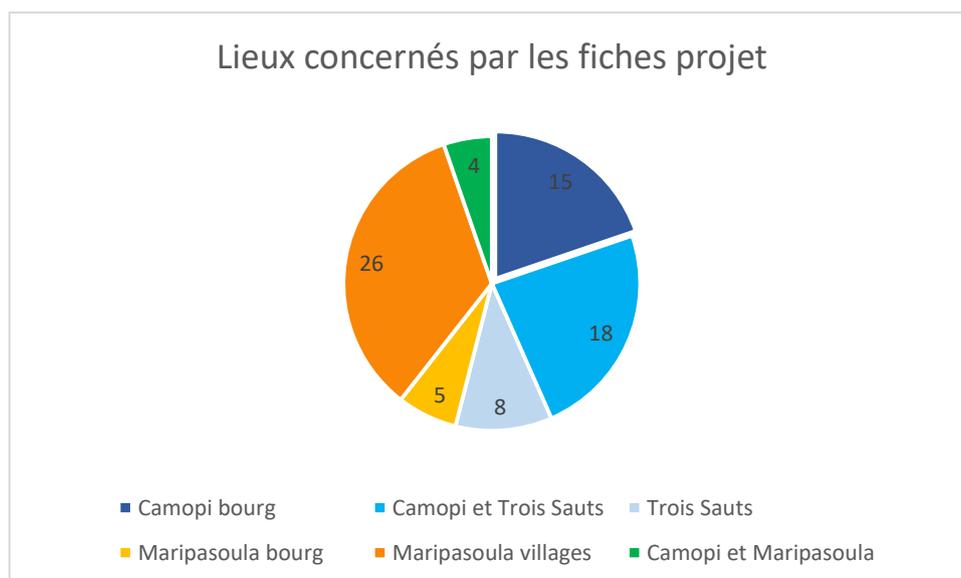


■ Associations ■ Indépendants ■ Etablissements scolaires

Origine des fiches projets



■ Acteur local ■ Acteur extérieur ■ Acteur mixte



Orientations stratégiques 2020

- Structurer le mode de réception des fiches projets pour permettre une concertation de l'ARS de du Groupe SOS Jeunesse en amont de leur présentation en comité de suivi. Cela également pour apporter de la rigueur dans les demandes de fonds.

3.5. Conventions

Chaque projet validé et construit fait l'objet d'une convention entre le porteur, l'ARS de Guyane et le Groupe SOS Jeunesse (annexe 15).

Un accompagnement du porteur est réalisé par la coordinatrice, pour la rédaction d'une proposition de convention. L'accompagnement peut porter sur la compréhension de l'outil, de son contenu, de sa valeur, sur le passage à l'écrit, l'utilisation des technologies ou autre.

Une fois le modèle de convention approuvé, le document est mis à signature des trois entités de manière électronique ou manuscrite selon la situation. Il est à noter que le manque de réseau, d'électricité et de matériel informatique et d'impression peut être une barrière à la signature d'une convention.

Convention N°	Porteur	Activité	Nb jours d'activité	Nombre de bénéficiaires	Montant prévisionnel
---------------	---------	----------	---------------------	-------------------------	----------------------

				prévisionnel	
N°18	APROSEP/Simon A	Foot et Volley	23	30	2 050,00 €
N°19	APROSEP/Philippe C	Aïkido	26	20	5 000,00 €
N°19 bis	APROSEP/Philippe C	Aïkido	NA	NA	1 783,00 €
N° 20	WILA'U	Activité culturelle et sportive, tournoi de football.	1	80	330,00 €
N° 21	Kamopi Wann/ Wila'u	Danse HIP HOP	100	40	622,00 €
N° 22	Kamopi Wann	Journée portes ouvertes et jeux divers	1	200	700,00 €
N° 23	Kamopi Wann	Activité/ accueil d'enfants et de jeunes de la commune de Camopi à Sinnamary dans le village copains du monde et formation d'animateurs BAFA.	14	40	7 636,00 €
N° 24	Ufolep/ AKENAÏTUNA	Activités AKENAÏTUNA (volley ; football ; danse traditionnelle ; badminton ; djokan ; pétanque el perlage/ avec UFOLEP)	13	200	14 800,00 €
N° 25	Ufolep	Activités sportives et culturelles Vacances Carnaval 2019	18	200	8 260,00 €
N° 26	APROSEP/Ecole de Camopi	Le coton, de la cueillette au tissage : ateliers de transmission à l'école de Camopi	60	30	11 179,00 €
N° 27	WILA'U	Organisation d'évènements sportifs en avril à Camopi et à Trois-Sauts	20	100	2 502,00 €
N° 28	AKENAÏTUNA	Activités culturelles et sportives, kermesse vacances de pâques, village de Pidima animations sur Taluen et tournoi de football à Cayode	12	500	11 758,00 €
N° 29	Ligue de l'enseignement/ Koipe WAKO	Activité Tournoi de football	2	60	3 290,00 €

N° 30	DAAC ADER GPS	Plan d'Accompagnement et de formation des médiateurs en santé des communes de Camopi et Maripasoula	160	300	206 912,00 €
N° 31	ASCC	Echange sportif avec le village sainte rose de Lima	4	15	3 500,00 €
N° 32	FSE	Danse	5	30	1 500,00 €
N°33	FSE	Théâtre	7	15	12 550,00 €
N° 34	APROSEP/Ecole de Camopi	Edition d'un recueil de contes teko et wayampi	NA	50	4 860,00 €
N° 35	APROSEP/WAIWI	Animation manuelle à destination des femmes des communes isolées hospitalisées AMH	36	200	3 360,00 €
N° 36	YAPUKULIWA	Recherche de bois d'arc, atelier de fabrication d'arcs traditionnels et tir à l'arc.	5	150	1 500,00 €
N° 37	WILA'U	Promotion des sports collectifs et de la nutrition sur la Commune de Camopi	3	200	3 500,00 €
N° 38	ASCAG	Ateliers d'Archerie	10	150	4 472,00 €
N° 39	APROSEP/Koipee Wako	Fête traditionnelle de Trois sauts	4	70	4 729,88 €

N° 40	APROSEP/Ecole de Camopi	Accompagnement à la scolarité	10	50	4 079,74 €
N° 41	ASCC	2e me édition des journées sportives et danses traditionnelles de Camopi	0	50	4 200,00 €
N° 42	YAPUKULIWA	Tournée artistique des Wayampi de Camopi dans l'hexagone 2019	16	15	15 000,00 €
N°43	Réseau périnat Guyane	Activité Femmes relais	270	45	12 000,00 €
N° 44	AKENAÏTUNA	Akenaïtuna programme 2019, incroyable talent, je bricole, je pédale, jeux de société et sports, podium vacances, les jeux Wayana	70	440	51 010,00 €
N°45	KAMOPI WANN	Formation BAFA et ACM à Trois Sauts.	52	80	6 040,00 €
N°46	FEDERATION PAHIKWENEH	Concours de chants en langues autochtones, Agigman.	6	20	12 755,00 €
N°47	FEDERATION PAHIKWENEH	Création d'une organisation des femmes autochtones de Guyane.	30	10	24 755,83 €
N°48	LIANE	Kami animation, chantier d'insertion animation - partenariat Akenaituna	30	100	20 000,00 €
N°49	AVM	Education à l'image, formation au web reportage et projection cinéma	34	52	24 550,00 €

N°50	CANOPEE DES SCIENCES	Carbet communautaire Teko Tapidj à Pouvez-jeunes gens	230	250	25 000,00 €
N°51	APROSEP/KOIPÉE WAKO	Ateliers de transmission culturelle	35	100	5 995,83 €
N°52	WILA'U	Camopi au rythme du HIP HOP en Martinique	10	15	4 000,00 €
N°53	APS VILLAGES	Séjour des femmes relais sur le littoral	7	15	18 000,00 €
N°54	ASCC	Sortie sportive entre vétérans et jeunes de Camopi à Awala	8	30	7 200,00 €
N°55	AKENAÏTUNA	Sport pour tous, jeux Kali'na à Awala	7	10	3 600,00 €
N°56	APROSEP/KOIPÉE WAKO	Jeux Kali'na à Awala	10	10	5 327,95 €
N°57	APROSEP/DOUBLE T	Jeux Kali'na à Awala	6	10	3 903,10 €
			1 355 jours	3 982 bénéficiaires	564 211,33 €

3.6. Accompagnement continu

La dynamique d'accompagnement a pour but premier de rendre les projets possibles, mais tend également à développer l'autonomie des porteurs. Le programme BEPI est conçu de manière flexible et permet une grande proximité dans l'accompagnement. Un des objectifs à long terme est de travailler en partenariat avec d'autres financeurs utilisant des appels à projets classiques, et d'accompagner les porteurs à l'autonomie de manière progressive.

De l'idée au projet

L'accompagnement du porteur commence à la mention de l'idée, du souhait exprimé d'agir et de la demande d'accompagnement. Une grande majorité des porteurs de projets financés en 2019 avaient déjà débuté la démarche d'accompagnement ou déjà reçu

des fonds en 2018. Ceci a permis d'accélérer la démarche projet. L'accompagnement des porteurs en 2018 et 2019 a débouché sur des demandes de subventions plus conséquentes, et des programmes d'actions plus complets au fil du temps. Des associations ayant proposé des activités ponctuelles et événementielles en 2018 ont pu proposer des actions plus régulières en 2019. L'objectif étant d'accompagner les porteurs vers des programmations d'activités continues sur l'année et prévues en amont.

Un dialogue est établi sur la construction de la fiche projet, puis sur sa présentation et validation. Lorsqu'une orientation est nécessaire, le porteur et la coordinatrice travaillent à l'utilisation des différents mécanismes existants sur le territoire et sur le choix de la structure.

Portage des projets

En amont de la convention, les porteurs indépendants peuvent être accompagnés sur le portage du projet. Pour faciliter l'action et le partenariat, les porteurs seront orientés en fonction de leurs besoins et de leur stratégie. Un porteur indépendant n'ayant pas de structure pourrait être fragilisé par la création d'une association, processus administratif exigeant. Plusieurs solutions peuvent alors être proposées, l'accompagnement et le portage par une association spécialisée d'intermédiation associative, l'adhésion à une association du territoire ayant des actions similaires, ou encore la solidarité entre les différents acteurs. Sur ce dernier point, par exemple, une association locale formalisée pourra ponctuellement porter le projet d'un habitant, en formant un partenariat, et ainsi mutualiser les ressources et solidifier les réseaux d'entraide et associatifs. L'accompagnement permet également la création de partenariats en élargissant le réseau du porteur, pour des partenariats opérationnels ou financiers.

Neuf projets ont fait l'objet de portage, d'associations du littoral pour accompagner des associations locales encore non formalisées, ou bien d'associations locales pour accompagner des acteurs littoraux. Par ailleurs, de nombreux porteurs rencontrent des difficultés dans l'autonomie par rapport à l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire, dû à l'absence de service public correspondant (impossibilité d'ouvrir un compte sur place, réseau internet peu efficient, impossibilité de consulter les comptes et de réaliser des opérations simples). Des difficultés sont également rencontrées au niveau des démarches administratives, dans la communication avec les services dédiés par exemple.

Construction des projets

Selon les besoins du porteur, l'accompagnement va porter sur quelques-unes ou sur toutes les étapes du projet. L'accompagnement doit permettre d'aborder et de construire : les raisons de la création du projet, ses objectifs, les résultats attendus, les moyens mis en œuvre, ceux qui sont disponibles et ceux à acquérir, l'acquisition et la gestion du matériel et des prestations, la logistique du projet, le public ciblé, la création de partenariats le budget,

les modes de paiement, la législation, le calendrier, le lieu, les personnes responsables et l'organisation de l'équipe, la stratégie de communication, l'évaluation du projet.

Chaque accompagnement est adapté au porteur, ainsi que le contenu de la convention. Par exemple concernant les modes de paiements, une association située dans un village du fleuve peut avoir un accès difficile à l'électricité, au réseau informatique, à la banque. Si l'association ne dispose d'aucun moyen de recevoir une subvention, le programme peut prendre à sa charge le paiement direct aux prestataires de transport, hébergement, restauration etc... Quant au matériel, les villages sont souvent dépourvus de point de vente, il est donc possible de travailler aux partenariats avec des structures sur le littoral pour les achats (matériel sportif, jeux pour les enfants, perles, hameçons de pêche, nourriture etc...), et d'affréter un transport routier, fluvial ou aérien pour livrer le matériel sur le lieu de l'action. Il est à noter que ces solutions facilitent la réalisation d'actions, mais constituent également un investissement de temps et de moyens important pour le programme.

Exécution des projets

L'accompagnement est disponible durant la réalisation des projets conventionnés. Cependant les besoins ont été moins nombreux durant l'année 2019, les porteurs réalisant leur activité de manière autonome une fois construite et financée. L'appui à la coordination et au partenariat a été maintenu en appui à la forte dynamique de création d'activité et de partenariat local démontrée par les porteurs de projets.

3.7. Activités financées

Conventions d'activités financées par le BEPI et leur réalisation par les porteurs

40 conventions ont été signées pour un total de **1 355** jours d'activités proposés, qui ont bénéficié à **3 982 personnes** dans les deux communes. Répartis comme suit sur les différents lieux de mise en œuvre du programme.

Populations concernées par les activités		Nombre de conventions
Commune de Camopi		14
	Camopi et Trois Sauts	2
	Camopi bourg	17
	Trois Sauts	5
Commune de Maripasoula		11
	Maripasoula bourg et villages	0
	Maripasoula bourg	0
	Maripasoula villages	11
Maripasoula et Camopi		5
Total		40

Thématique des activités	Nombre d'activités couvrant la thématique
Sport	21
Culture	25
Socio-éducatif	15
Santé	4
Femmes	3

Aperçu des activités

Yapukuliwa – Expédition de recherche de bois d'arc

Convention n°36 et 42

L'association Yapukuliwa de Camopi a pour objectif de promouvoir la culture Wayampi et sa transmission. A la suite d'un projet soutenu par le BEPI en 2018 et réalisé l'Association Sportive des Chasseurs à l'Arc de Guyane (ASCAG) basée à Kourou, Yapukuliwa a souhaité promouvoir l'archerie sur la commune. Ainsi un membre de l'association encadre des ateliers de tir à l'arc dans un village de Camopi, et des facteurs d'arc ont pu participer au tournoi guyanais de tir à l'arc à Kourou. En 2019, l'association ASCAG et Yapukuliwa faisant le constat de l'absence d'arc sur les villages de Camopi, les membres ont souhaité partir en

expédition pour collecter du bois d'amourette afin de faire revivre la pratique. Un ancien indiqué le lieu de collecte et participé à l'expédition accompagné d'autres membres issus de différentes générations. Cela a permis de réaliser de nouveaux arcs et flèches lors d'un atelier, afin de transmettre ce savoir-faire.

Wila'u – Camopi au rythme du Hip Hop

Conventions n°20,27,51 et 52

L'association Wila'u organise des activités sportives de football, volley et hip hop. Une première convention d'activité a été signée avec le BEPI pour l'acquisition d'un tapis de danse afin de pouvoir proposer des séances de pratique hebdomadaires. Les cours de danse ayant mobilisé un public de manière régulière et à la suite de l'invitation reçue par l'association aux festival Caraïp'hop en Martinique, un groupe de danseurs a pu partir en Martinique pour participer au concours et aux cours. L'action a été financée par le BEPI et mise en œuvre en partenariat avec l'association Kamopi Wann afin de pouvoir assurer l'encadrement des enfants. Le séjour d'une semaine aura permis en professeurs bénévoles de continuer leur formation en hip hop et en encadrement d'enfants, et pour ceux-ci de découvrir la vie de groupe ainsi qu'une autre région de France et de rencontrer des enfants partageant la même passion.

Réseau Périnatalité de Guyane – Femmes relais de Camopi

Convention n°43

Le Réseau Périnatalité de Guyane assure le soutien et la coordination des acteurs de la prise en charge des femmes enceintes en Guyane. Le réseau a proposé une action adaptée à la situation des femmes enceintes de la commune qui ont accès à un Centre Délocalisé de Prévention et de Soins (CDPS), et sont évacuées vers l'hôpital de Cayenne et sa maternité pour l'accouchement. Ainsi, 5 femmes relais ont été embauchées via le service de portage d'emplois associatifs de l'APROSEP. Elles ont participé avec les sages-femmes de l'Est et la coordinatrice du Réseau Périnatalité de Guyane, à la création d'un dispositif d'accompagnement des femmes enceintes avec 6 entretiens de suivi par femmes, répartis avant et après l'accouchement. La démarche prend en compte les messages de santé publique sur le sujet, ainsi que les pratiques des habitants. Ainsi, les femmes relais peuvent soutenir les femmes enceintes pour leur navigation dans le système de santé, et la mise en œuvre des bonnes pratiques identifiées. Le partenariat entre les femmes relais et les professionnelles de santé a amené une innovation en santé, pour augmenter l'offre en promotion de la santé en territoires isolés.

Kamopi Wann – Formation d'animateurs au BAFA et accueils collectifs de mineurs

Conventions n°22,21,23 et 45

L'association Kamopi Wann organise des accueils collectifs de mineurs (ACM) durant les vacances scolaires, permettant l'emploi d'animateurs, et proposant une offre d'activités

socio-éducatives aux enfants de la commune. Dans sa dynamique de développement de l'animation et du kayak, l'association Kamopi Wann a proposé son soutien à l'association Koipee Wako de Trois Sauts, situé à 6 à 10h de pirogue de Camopi. Kamopi Wann a ainsi organisé la formation de 8 animateurs au BAFA à Trois Sauts, et également l'organisation d'activités pour 80 enfants durant les vacances scolaires de juillet et août. A cet effet, les kayaks de l'associations ont été déplacés à Trois Sauts, et le directeur et la trésorière de l'association ont participé à la formation des animateurs avec un encadrant kayak de la DJSCS. Ce partenariat renforce la solidarité au sein du tissu associatif de Camopi, et la formation par les pairs, afin que l'association Koipee Wako soit autonome pour organiser des ACM.

Akenaituna

Conventions n°28, 44 et 55

Association d'animation sur les villages du Haut Maroni, Akenaituna est soutenue par le BEPI depuis sa création. En 2019, les activités d'accueil collectifs de mineurs durant les vacances scolaires ont été renouvelées, avec une structuration de l'association par l'ouverture d'un chantier d'insertion employant 16 salariés dans les villages. Ce projet réunissant de nombreux financeurs assure la formation des salariés au métier de l'animation, notamment par une formation au BAFA avec spécialisation en transmission de la culture wayana. L'activité de podium réunissant tous les habitants du Haut Maroni a été renouvelée, et l'activité de Jeux Wayana a été mise en œuvre pour la première fois. Les membres de l'association Akeniatuna ont participé aux Jeux Kali'na afin d'apprendre l'organisation d'un tel évènement, et l'équipe de Awala a parrainé Akenaituna en leur offrant un soutien pour l'organisation des Jeux Wayana à Taluen. L'association Akenaituna a également soutenu l'initiative d'un bénévole de Pidima, pour l'organisation d'une kermesse. Avec des activités sur chaque village, et un système de ramassage pirogue pour les enfants des villages éloignés, l'association se développe en premier acteur de la jeunesse sur les villages.

APSV – séjour des femmes relais sur le littoral

Convention n°53

En 2018 l'association Action Prévention Santé Villages avait organisé des ateliers pour les femmes du Haut Maroni, et identifié des femmes relais dans chaque village. En 2019 elles ont souhaité se déplacer sur le littoral afin de rencontrer les acteurs clés des sujets les concernant. Intervenants sur la périnatalité, cheffes coutumières, artisans, avocate, associations et représentant de la gendarmerie font partie des intervenants ayant animés des ateliers lors de leur séjour. L'association a construit le programme du séjour avec les femmes relais, et les a soutenus dans l'organisation du déplacement. Les femmes relais mettent en place des restitutions auprès des autres femmes de leurs villages, pour diffuser les informations qu'elles ont pu recueillir sur le littoral. L'objectif de ce projet est de former

un réseau de femmes relais qui puissent accompagner les différents partenaires comme les professionnels de santé, les services de l'Etat et associations.

APROSEP/Philippe C – Aïkido

Convention n°19 et avenant n°19/1

Le professeur d'aïkido de Cayodé a souhaité promouvoir cet art martial non violent dans le but d'améliorer la maîtrise de soi des enfants et la cohésion sociale du village. Le projet est porté par l'association APROSEP, le village Cayodé ne disposant pas d'association, et les bénévoles locaux ne souhaitant pas entrer dans une démarche de création d'association. Ce portage a permis l'achat et l'acheminement des tapis d'art martial depuis la métropole jusqu'à Cayodé par le fleuve. Un partenariat a également été impulsé avec un club d'aïkido de Cayenne, l'Académie Culturelle des Arts Martiaux de Guayane (ACAMAG), qui a décidé d'intégrer le groupe d'aïkido de Cayodé comme faisant partie du club situé à Cayenne. L'ACAMAG a fait don de kimonos au groupe de Cayodé, et le partenariat ouvre des perspectives d'échanges sportif. Ce sont aujourd'hui une vingtaine d'enfant qui pratiquent la discipline régulièrement, et bénéficient d'une licence sportive. L'activité a rencontré un accueil favorable au sein du village, et le professeur a été sollicité pour ouvrir des séances pour adultes.

ADER, DAAC, GPS, CDPS – Médiation

Convention n°30

L'association Action pour le Développement, l'Education et la Recherche (ADER) développe un programme de médiation en santé mentale sur le Haut Maroni. L'association Développement, Accompagnement, Animation et Coopération (D.A.A.C) mène des actions de médiation sociale sur l'île de Cayenne et sur l'Est de la Guyane. Guyane Promotion Santé (GPS) est l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Guyane en charge de soutenir et développer les acteurs de la promotion de la santé sur le territoire. Les CDPS assurent la continuité des soins dans la région.

Ces acteurs ont été mobilisés par l'ARS de Guyane en 2017 pour le développement d'un programme de médiation en santé à Camopi et Maripasoula. La première année de ce programme a été financées par le BEPI, par une convention impliquant les différents acteurs. La première année comprend le recrutement de 4 médiateurs basés sur Camopi et Maripasoula, et leur formation pendant un an.

Les activités et les recommandations du rapport ARCHIMBAUD

Les activités financées et soutenues par le BEPI répondent à plusieurs recommandations formulées dans le rapport *Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française*, rédigée par la sénatrice Mme Aline ARCHIMBAUD, et la députée Mme Marie-Anne CHAPDELAIN en 2015, à l'attention du premier ministre et de la ministre des Outre-Mer. Ainsi les actions soutenues par le BEPI concernent 15 des 37 recommandations. La manière dont les actions ont répondu aux recommandations est détaillée en annexe 16 :

Propositions du rapport concernées par le BEPI	Thème
Proposition 2	Programme en santé communautaire
Proposition 3	Parentalité
Proposition 4	Prévention des addictions
Proposition 7	Continuité de la scolarité
Proposition 8	Jeunes en séjour sur le littoral
Proposition 9	Cultures et langues
Proposition 10	Accompagnement au montage de projets associatifs par les habitants et le financement de micro-projets culturels et sportifs
Proposition 19	Prise en charge des femmes enceintes
Proposition 22	Accès aux droits en santé
Proposition 23	Violences faites aux femmes
Proposition 24	Protection de l'enfance
Proposition 25	Médiation sociale et culturelle
Proposition 26	Diversification alimentaire
Proposition 27	Dépistage des intoxications aux toxiques
Proposition 32	Expérimentation de Trois Palétuviers

Les projets proposés par les porteurs ont mis en lumière des axes de travail identifiés par la population pour l'amélioration de son bien-être. Ces axes communs aux projets proposés et aux préoccupations exprimées ont été traités de manière récurrente par la population, sous la forme d'actions concrètes qu'elle a mis en œuvre. Le programme a pris en compte ces orientations et les a inscrit dans les axes de travail à soutenir comme thématiques prioritaires. Ceci dans une démarche ascendante et participative d'élaboration

d'une réponse commune face à la situation dans laquelle se trouvent les populations concernées.

Elles sont les suivantes, et détaillées en annexe 16 :

- **Valoriser les cultures** : identifié comme vecteur puissant de bien-être, de très nombreux projets des populations adressent ce sujet, dans une optique de transmission, de dialogue entre les générations, mais également de cohésion sociale et culturelle, et de résilience individuelle et collective par rapport à une culture aux multiples facettes ;
- **Appuyer l'organisation sociale locale** : l'appui des représentants coutumiers (autorités coutumières, anciens) a représenté un facteur considérable de réussite des projets. Le travail avec ces représentants au niveau de la gouvernance a également été très productif.
- **Rapprocher le système de santé et les habitants** : cet axe de travail fait l'objet de plusieurs projets en cours, et d'une demande partagée par les habitants et professionnels de santé ;
- **Développer les liens entre territoires et populations** : de nombreux projets proposés par les habitants ont comporté des échanges entre villages d'une même communauté, entre communes, entre groupes amérindiens ou non, entre guyanais ou au-delà. Ainsi ces échanges sociaux et culturels et ce renforcement du maillage territorial sont identifiés comme un facteur de développement et de bien-être des individus et communautés.

3.8. Evaluation

L'évaluation de chaque convention est composée de trois documents :

- La fiche d'évaluation sur la réalisation de l'action, et son impact en promotion de la santé (en annexe 17).
- La feuille d'émargement ou confirmation de présence si applicable ;
- Le compte-rendu de l'action.

Pour faciliter la démarche, la fiche d'évaluation est remplie avec le porteur lors d'un **entretien d'évaluation** de 3h en moyenne si besoin (en présentiel ou par téléphone). Les porteurs ayant développé une maîtrise du dispositif d'évaluation, la majorité des évaluations ne requiert plus d'entretien mais uniquement des échanges sur la base des documents fournis par les porteurs.

La feuille d'émargement n'est pas applicable aux activités du type des événements grand public. Le compte-rendu d'activité est à rendre sous forme libre. Il peut être un compte-rendu des activités journalier, avec des textes et photos, mais aussi des vidéos, musiques, selon le souhait du porteur. Les évaluations doivent être validées par l'ARS et le Groupe SOS Jeunesse pour procéder à la clôture financière du projet.

Cette méthode se révèle riche en termes de retour d'expérience et de contact avec les porteurs, elle permet également d'ouvrir un moment de réflexion sur l'action et la stratégie future.

Orientations opérationnelles 2020

- L'ARS De Guyane a annoncé prendre en charge le pilotage et le financement de l'évaluation externe du programme, qui est prévue pour l'année 2020 ;
- A la suite du courrier de l'ARS de Guyane du 17 avril 2019, les projet financés seront « orientés progressivement vers des interventions médico-sociales et de promotion de la santé ». En parallèle, le développement de l'activité de recherche de financements sera mené afin de pouvoir trouver des financeurs des thématiques qui sont hors du champ de compétences de l'ARS.

L'objectif d'autonomie ne pourra être atteint est à accompagner en tenant compte des conditions locales (absence de transports, pas d'accès à la Banque Postale, pas de réseau téléphonique et internet, eau, électricité...). Les porteurs ne pouvant réaliser les activités de bases d'une association, telles que l'ouverture d'un compte bancaire, ou la demande d'une subvention aux services utilisant uniquement internet par exemple. Le manque d'accès à des locaux publics, à des toilettes et à l'eau potable peut également être un obstacle dans la réalisation d'une activité avec des enfants.

4. Déplacements

L'année 2019 a compté 7 déplacements organisés dans le cadre du programme BEPI dont 5 déplacements de gouvernance (voir calendrier en annexe 12).

Ordre de mission n°	Date	Lieu	Mission	Nombre de participants
15	22-25/01/2019	PARIS	COORDINATION	1
16	03-08/03/2019	MAPA VILLAGES	GOUVERNANCE	6
17	01-03/04/2019	MAPA BOURG	GOUVERNANCE	3
18	21-28/04/2019	CAMOPI BOURG TROIS SAUTS	GOUVERNANCE	6
19	14-16/06/2019	CAMOPI BOURG	COORDINATION	3
20	07-14/07/2019	CAMOPI BOURG TROIS SAUTS	GOUVERNANCE	7
21	30-04/10/2019	MAPA VILLAGES	GOUVERNANCE	ANNULE
22	04-07/11/2019	CAMOPI BOURG TROIS SAUTS	GOUVERNANCE	ANNULE
23	04-08/11/2019	MAPA VILLAGES	GOUVERNANCE	9

4.1. Les déplacements de coordination

La coordination représente 2 missions sur les 7 réalisées en 2019.

Le déplacement relatif à l'ordre de mission 15 correspond au déplacement de la coordinatrice aux journées des équipes du Groupe SOS organisées à Paris le 25 janvier 2019. Ce déplacement a eu pour objet la rencontre des équipes de Groupe SOS Jeunesse au siège, ainsi que divers rendez-vous dont : Institut Renaudot de santé communautaire, Direction Générale du Groupe SOS Jeunesse, différentes Directions Générales qui constituent le Groupe SOS, participation aux ateliers mis en place lors des journées des équipes.

Le déplacement à Camopi bourg correspondant à l'ordre de mission 19 a eu pour but de répondre à la convocation du Grand Conseil Coutumier de Guyane (GCC). Les membres de programme ont été convoqués afin de présenter le BEPI aux membres du Grand Conseil Coutumier en séance plénière. Les membres du GCC ayant participé activement à la gouvernance du programme depuis son origine, cette audience a permis d'officialiser les relations avec cette instance nouvelle et de recueillir l'avis émis par le GCC.

4.2. Les déplacements de gouvernance

La gouvernance représente 5 déplacements sur 7 réalisées en 2019. Les missions 16, 17, 18 et de 20 à 23 correspondent aux déplacements organisés dans le cadre de la gouvernance. Ces déplacements sont ouverts aux membres du comité de suivi littoral, aux porteurs de projets ayant un projet à présenter ou à construire, et aux membres des associations locales. Ainsi, 31 porteurs de projets et partenaires ont pu participer aux déplacements dans le cadre du BEPI.

La participation des membres du comité de suivi littoral aux missions permet de créer un lien entre les acteurs littoraux et ceux de l'intérieur, ce qui peut donner naissance à une coopération pour des projets et de la solidarité entre les acteurs.

La participation des porteurs de projets aux missions leur a permis d'échanger sur leur projet avec les personnes concernées. Pour certains les déplacements ont apporté une plus juste connaissance du contexte et donc une adaptation du projet selon les observations réalisées et les retours de la population.

La participation volontaire aux comités de suivi à Camopi est majoritairement constituée de bénévoles associatifs et professionnels de la zone, ou personnes ayant une fonction identifiée. La participation aux comités de suivi sur Trois Sauts est majoritairement constituée des différents chefs coutumiers et chefs de village. A Maripasoula, la participation comprend les chefs coutumiers, les professionnels, les personnes impliquées dans les actions et selon les villages, les habitants et familles. La participation des habitants est liée à la disposition familiale est locale des villages.

Un déplacement spécifique a été organisé sur le bourg de Maripasoula. Le bourg comprenant une population plus nombreuse que les villages, la méthode utilisée par le BEPI n'était pas opérante sur le bourg. Ce déplacement avait pour but d'identifier des méthodes de travail en partenariat est les personnes ressources locales. Réalisé avec l'appui du GCC, le déplacement a permis de rencontrer de manière individuelle les chefs coutumiers du bourg. Ceux-ci, originaires de villages de Papaïchton, identifiés en fonction des ces villages et leurs populations qui vivent à présent sur le bourg. Des représentants associatifs ont également été rencontrés. La méthode de réunion sur une demi-journée à la Mairie adoptée en 2018 n'a pas fonctionné. Le constat a été fait en 2019, sur le manque de moyens pour pouvoir déployer le programme sur le bourg, avec une population d'environ 10 000 habitants, et entre 7 et 10 quartiers différents. Ce point sera traité en comité de pilotage et comité scientifique.

Un déplacement de comité de suivi à Maripasoula prévu en Octobre a été annulé à la suite d'un décès par suicide qui a eu lieu sur la zone deux jours avant le déplacement. Le déplacement a été reporté pour respecter le deuil des familles en concertation avec la population et l'association ADER. Il a ainsi été décidé de remplacer le déplacement à Camopi prévu en novembre par un déplacement à Maripasoula, ce qui équilibrerait le nombre de comités de suivi sur les deux territoires.

Maripasoula villages	2
Maripasoula bourg	1
Camopi bourg	2
Trois Sauts	2

4.3. Couverture géographique

La présence dans les villages permet la mobilisation de la population et l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets. Concernant les porteurs étant déjà accompagnés par le BEPI avant 2019, un travail à distance fonctionnel a été mis en place.

Pour la tenue de comités de suivi, le programme a ciblé les lieux de vie qui pouvaient rassembler des habitants de différents villages. Pour autant, et pour le besoin des activités, d'autres villages ayant une population moins nombreuse ont été couverts par la présence du programme. Cela a permis de créer un contact de proximité, tout en respectant la vie privée des habitants.

Commune	Site	Village	Nombre de passages
Camopi	Camopi bourg	Bourg	3
		Saint soi	1
		Pouvez jeunes gens	1
	Trois-Sauts	Roger	2
		Zidoc	2
		Yawapa	2
Maripa-Soula	Maripa-Soula bourg		3
	Maripa-Soula villages	Aloike – Tedamali - Boussoussa	3
		Elahé	2
		Cayodé	2
		Taluen	2
		Twenke	2
		Freedom city	1
		Antecume	2
		Pidima	2

4.4. La logistique des déplacements

L'organisation de la logistique des déplacements a été assurée par l'assistante chargée de mission. Au total, ces déplacements ont représenté **31 déplacements de personnes issues de 13 structures différentes, sur 15 sites différents, pour un total de 32 jours de déplacement.**

Il est à noter que les tâches relatives à la préparation des déplacements et leur logistique incluent la gestion des participations aux déplacements, les formalités administratives dues au Zones d'Accès Réglementé, l'organisation des transports, de l'hébergement, de la restauration, du budget, la communication, ainsi que la production des pièces justificatives telles que les ordres de mission, rapports de mission, factures ou autre.

Les moyens de transports utilisés ont été : les véhicules de service, les taxis, l'avion et la pirogue. La restauration a été commandée chez des entreprises dédiées, avec les entreprises de transport fluvial, ou bien les denrées ont été achetées, stockées et acheminées par les salariés du programme. Concernant l'hébergement, il a été réservé chez des entreprises dédiées, ou assuré de manière gracieuse par différentes personnes et organismes. Des structures telles que les écoles et les mairies ont pu mettre à disposition leurs locaux. Les chefs coutumiers des villages ont également autorisé l'utilisation du carbet de village pour les besoins d'hébergement des déplacements.

Les Zones d'Accès Réglementées (ZAR) concernent les déplacements réalisés sur Trois-Sauts et Maripa-Soula à partir de Elahé. Pour Trois-Sauts, la Préfecture de Guyane requiert l'envoi du motif du déplacement, des cartes d'identité ainsi que du certificat médical certifiant l'absence maladie contagieuse. Pour Maripa-Soula, la Sous-Préfecture de Saint Laurent prend en charge cette démarche. Les délais demandés pouvant être d'un mois avant le déplacement, il a pu être difficile d'obtenir ces autorisations.

Orientations stratégiques 2020

- La participation des membres du comité de suivi étant en baisse, la participation des partenaires sera encouragée afin de mutualiser les moyens de transports.

4.5. Relations partenariales liées aux déplacements

Un déplacement ont été accompagné par un médiateur de l'association ADER. Ce partenariat a permis de bénéficier de l'expérience de cette association sur le territoire et sur cette thématique. De plus, le travail en partenariat avec un médiateur a une réelle plus-value sur la qualité des déplacements et des relations avec les habitants. Le médiateur contribue au respect des populations en orientant les professionnels. Il permet aussi aux personnes d'augmenter leur pouvoir d'agir en les accompagnants vers l'autonomie dans leurs relations avec les différents professionnels. Par exemple, le médiateur va pouvoir identifier une source de tension que les personnes de l'extérieur n'auront pas pu voir, et le travail conjoint va permettre d'adapter de construire une stratégie respectueuse et efficace pour mener à bien les missions, ou peut-être les réorienter ou les annuler.

De manière générale sur tous les déplacements, des personnes de la communauté ont également pu prendre ce rôle de manière informelle. Elles contribuent à la réflexion sur le programme et les déplacements menés de manière volontaire et individuelle. Par

exemple, un habitant peut proposer un nouveau lieu où travailler, mettre en contact les professionnels avec des personnes ressources sur des sujets, ou avertir les professionnels de tensions. Ces relations formées lors de déplacements peuvent contribuer également sur les questions de langues parlées par les différents interlocuteurs.

Le programme BEPI a eu pour but de renforcer les liens entre les structures du littoral et la population des deux communes, ce pourquoi les déplacements ont été ouvertes à la participation d'associations et de partenaires.

Liste des 13 partenaires ayant participé aux déplacements :

- ADER (Association pour le développement l'Education et la Recherche)
- AFAS
- AKENAITUNA
- Arbre Fromager
- CPN (Collectif des Premières Nations)
- Croix Rouge Française
- Ecole de Trois Palétuvier et porteur du projet école des parents
- Effet Morpho
- GCC (Grand Conseil Coutumier de Guyane)
- Peupl'en harmonie
- Réseau Périnatalité Guyane
- Sports pour tous
- Wilau

4.6. Impact écologique

Des contacts ont été établis pour la mutualisation des moyens de transports, parmi les structures organisant des déplacements. Ainsi, le programme BEPI a mutualisé un transport avec le chantier d'insertion porté par l'association Kaa construction sur Camopi bourg.

Le nombre de kilomètres parcouru par la coordinatrice pour les déplacements est de :

- 2 280 km par avion
- 1 943 km par pirogue
- 3 598 km par la route

Il est à noter que le nombre de kilomètres parcouru par des agents ou bénévoles du programme est supérieur car plus nombreux, et que la mesure « coordination » est prise comme référence, la coordinatrice ayant participé à tous les déplacements.

L'ARS a proposé lors du comité de suivi du littoral du 12/2/2020 une évaluation de l'impact environnemental du programme avec un bilan carbone et des déchets de sa

coordination et ses activités. La proposition reposait sur l'unique prestataire de Guyane assurant cette prestation afin d'établir un devis s'élevant à 6 000,00€ pour le programme. Les débats en réunion sur le montant, les moyens de comparaison avec d'autres programmes, les aménagements possibles à la suite de l'évaluation, et sur l'objectif même de mener une telle étude n'ont pas permis d'obtenir un accord partagé sur cette proposition. Il a été acté d'adopter dans un premier temps des pratiques tenant compte de l'impact environnemental.

4.7. Durabilité du modèle de déplacements

Les déplacements sur les zones d'intervention représentent **32 jours soit 12%** du temps de travail de la coordination. L'investissement dans la présence dans les communes représente une charge de transports non négligeable, décrite ci-dessous :

Déplacements en 2018	Distance en km	Temps en heures
Avion	1 368	6
Route	1 122	18
Pirogue	1 668	115

La **distance totale parcourue par la coordinatrice en 2019 est de 4 158 km**, en Guyane et sur un temps équivalent à 6 jours de voyage continu.

Les conditions de déplacements sont exigeantes et peuvent comprendre : absence d'eau potable, absence de sanitaires et douche, absence d'électricité, absence de réseau mobile, période étendue passée au soleil ou sous la pluie (jusqu'à 10h par jour), période étendue passée près d'un moteur de pirogue, nourriture, absence de vie privée...

La fatigue due aux nombreux déplacements, l'éloignement du lieu de base du poste et pour 32 jours par an a été compensé par des jours de récupération.

5. Bilan financier

Libellées		Budget prévisionnel 2019	Dépenses réalisées Année 2019	% de l'objectif annuel
	Activités de promotion de la santé		415 043,79 € Dont 155 184,00 € pour le projet médiation	
	Frais logistiques en lien avec les activités de promotion de la santé		0 €	
	Total		415 043,79 €	118,58%
Financement de la gouvernance	Dépenses de la gouvernance (Réceptions)		2 982,60 €	
	Dépenses liées à la délocalisation de la gouvernance (Transport-hébergement)		33 860,56 €	
	Total		36 843,21 €	10,52%
TOTAL financement projets et gouvernance	Total	350 000 €	451 887,00 €	129,11%
Financement de la coordination	Dépenses de la coordination (frais de personnel et de structure)		118 453,97 €	
	Total	150 000 €	118 453,97 €	78,97%
Total des dépenses		500 000 €	570 340,97€	114,07%

Le programme bien être des populations de l'intérieur présenté à la préfecture en janvier 2018 a débuté par la campagne de recrutement, l'embauche de la coordinatrice Anaëlle HOANG le 16 avril 2018 et l'installation de la gouvernance organisée en comités de suivi du littoral et locaux. Après le premier financement d'un projet de festival cinématographique itinérant en février 2018, les premières actions soutenues par le programme BEPI ont pu débuter en juillet 2018.

Le bilan de l'année 2018 tient donc compte de six mois d'activité pleine ce qui est corrélé avec l'utilisation du budget pour un montant total de 232 893,88 € soit près de 46 % des 500 000 € de budget exécutoire.

L'année 2019 est donc la première année de référence de pleine activité avec une dépense globale de **570 340,97 €**. La répartition de l'enveloppe dédiée au financement de projet, à la gouvernance et à la coordination est conforme aux attentes. La part de la coordination n'excède pas 30% du montant total et représente 21 % de la dépense en 2019:

	Prévisionnel 2019	Réalisé 2019
Financement de projet et gouvernance	350 000,00 € 70%	451 887,00 € 79%
Financement de la coordination	150 000,00 € 30%	118 453,97 € 21%
TOTAL	500 000,00 € 100%	570 340,97€ 100%

- **451 887,00 € ont été dépensés en financement de projet et gouvernance** sur 350 000,00 € prévus soit 129,11 % du budget exécutoire. Ce dépassement s'explique par le solde des subventions relatives aux conventions signées avec les porteurs en 2018 et clôturées en 2019.

- Dans le détail :

- **415 043,79 € correspondent au financement des projets**, dont 155 184,00 € versés aux porteurs du projet médiation, ADER et DAAC, suite aux appels de fonds N°1 et N° 2 de la convention N°30.

En 2019, il n'y a pas eu de versements pour des frais logistiques en lien avec les activités de promotion de la santé, c'est-à-dire des transports fluviaux. Ces coûts ont été pris en compte par les porteurs de projets dans leurs charges de fonctionnement.

- **36 753,16 € correspondant au financement de la gouvernance**, soit dans le détail:
 - 2 892,60 € dépensés en frais d'hébergement et de restauration des membres des comités de suivi locaux
 - 33 860,56 € dépensés en frais logistiques liés à la délocalisation de la gouvernance (transport aérien et fluvial).

- **118 453,97 € en dépenses de coordination** sur 150 000,00 € prévus soit 78,97 % du budget exécutoire. Cette dépense prend en compte le salaire de la coordinatrice,

le recrutement de l'assistante chargée de mission depuis le mois de septembre 2019 ainsi que les dépenses afférentes à la structure.

5.1. BILAN DE L'ACTIVITE : QUANTITATIF

Par groupe fonctionnel les dépenses se décomposent comme suit :

BEPI	Réalisées 2019
Groupe I	55 483,01 €
Groupe II	84 958,34 €
Groupe III	429 899,62 €
Total	570 340,97 €

1. GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Les dépenses réalisées dans le Groupe I s'élèvent à 55 483,10 €.

Les explications dans le détail se retrouvent sur les groupes suivants :

➤ **606 – achats non stockés de matières et fournitures :**

Une dépense de 5 012,21 € est inscrite sur ce groupe de compte,

Dans le détail nous retrouvons :

- **Le compte 60611 (eau & assainissement)** : Les dépenses de ce compte sont de 209,49 € et correspondent à la consommation d'eau sur le local du BEPI situé à Cayenne.
- **Le compte 60614 (carburant et fournitures de garage)** : Nous avons réalisé une dépense de 528,57 € en 2019. Ce montant correspond au carburant consommé par le véhicule de service de la coordination.
- **Le compte 60621 (produits pharmaceutiques et usage médical)** : Nous avons effectué une dépense de 12,79 € en 2019 pour la trousse à pharmacie dédiée au comités de suivis délocalisés.

- **Le compte 60622 (produits d'entretien)** : Nous avons effectué une dépense de 22,34 € en produits d'entretien pour le local du BEPI.
- **Le compte 60624 (fournitures scolaires et éducatives)** : 124,13 € ont été enregistrés sur ce compte en 2019.
- **Le compte 606300 (petits équipements)** : Une dépense de 1 879,16 € est enregistrée sur ce compte. Elle correspond à l'achat de petit matériel pour l'organisation des transferts (réchaud + gaz) ou de matériel d'ameublement (rideaux, cadenas, antivol pour les locaux, reproduction de clés...)
- **Le compte 6064 (Fournitures administratives)** : Une dépense de 1 003,35 € a été réalisée sur ce compte et correspond à l'achat de papier et de petit matériel de bureau.
- **Le compte 6065 (alimentation)** : Nous avons effectué une dépense de 316,40 € en 2019. Cette dépense concerne principalement l'alimentation lors de l'organisation des comités de suivi du littoral.

➤ **611 – Sous-traitance générale**

Un montant de 23 884,90 € est inscrit sur ce groupe de comptes. Dans le détail nous retrouvons :

- 21 683,00 € de transport fluvial, frais de coordination, gouvernance et coordination confondus
- 330,50 € de restauration de la coordination lors des comités de suivi locaux.
- 1 871,40 € de frais d'hébergement des membres des comités de la gouvernance lors des comités de suivi.

➤ **6241 à 6288 - Autres services extérieurs**

Un montant de 12 641,91 € est inscrit sur ce groupe de comptes. Dans le détail nous retrouvons :

- **Le compte 62410 transport sur achats :**

60,00 € ont été dépensés en transport de matériel.

- **Le compte 62422 transport d'usagers :**

291,90 € ont été dépensés en 2019 pour le transport en taxis des membres du comité de suivi.

- **Le groupe de comptes 625 Déplacement, mission réception :**

Une dépense de 12 290,01 € est enregistrée sur ce groupe de compte.

Dans le détail Nous retrouvons :

Sur le **compte 62500 (voyage et déplacement Péage et parking)** : un montant de 172,50 € est inscrit sur ce compte et correspond au frais de parking des véhicules des membres de la gouvernance à Saint-Georges.

Sur le **compte 62510 (voyage et déplacement avion)** un montant de 4 957,06 € correspond à l'achat des billets d'avion Cayenne-Maripasoula pour la participation au comités de suivis locaux et pour 6 014,69 €, les frais d'hébergement et de restauration des membres des comités de suivi.

Sur le **compte 62524 (voyages et déplacement taxi)** pour un montant de 3 872,80 €, les frais de déplacement des membres du comité de suivi de Saint-Laurent sur Cayenne lors des comités de suivi du littoral. Nous retrouvons également les frais de déplacement en bus des porteurs de projets de l'intérieur lors de leur participation au comité de pilotage (1 585,00 €).

Sur le **compte 62560 (Missions)** : Pour un montant de 305,00 €, nous retrouvons les frais de repas du personnel lors des réunions de travail ou de déplacement sur les communes de l'intérieur.

Sur le **compte 62570 (Réceptions)** : Pour un montant de 2 982,65 €, les frais liés à l'organisation du comité de pilotage (1 987,65 €) et de l'organisation de la UP Pro, conférence sur le thème des populations de l'intérieur (995,00 €).

- **Le compte 62622, Frais postaux et frais de télécommunications :**

1 653,98 € ont été dépensés en 2019 pour les frais d'abonnement téléphonique et de communication.

2. GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Les dépenses afférentes au personnel s'élèvent à 84 958,34 €

Dans le détail, nous retrouvons :

➤ **Le compte 622 - rémunérations d'intermédiaires et honoraires :**

Une dépense de 2 600,00 € est inscrite sur le compte Honoraires de supervision. Ce montant correspond à la supervision conventionnée avec M. KONG, psychologue intervenant auprès de la coordinatrice et en partie, auprès de M GOURMELEN, gestionnaire du programme.

➤ **Le compte 631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) :**

Un montant de 1 257,34 € est inscrit sur ce groupe de comptes et correspond aux taxes sur salaires (1 303,56 €) et provisions de charges fiscales (46,22 €).

➤ **Le compte 641 - rémunération du personnel non médical**

Un montant de 54 053,55 € est enregistré sur ce compte et correspond à la rémunération principale de la coordinatrice (41 308,34 €), au versement des primes et indemnités (6 396,96 €), à la provision sur la prime de précarité (3 232,33 €) et à la provision de congés payés (3 115,92 €).

➤ **Le compte 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance**

23 455,39 € ont été enregistrés sur ce groupe de comptes en 2019 dont 1 059,88 € en provisions pour charges sur congés payés.

➤ **Le compte 647 - Autres charges sociales**

Un montant de 1 253,00 € est inscrit sur ce compte et correspond au versement au CE des œuvres sociales et de son fonctionnement (642,22 € et 102,78 €) ainsi que de l'achat des tickets restaurant. (508,00 €)

➤ **Le compte 648 - autres charges de personnel**

Une dépense de 2 339,06 € est enregistrée sur ce compte et correspond à la refacturation par le SESSAD de la mise à disposition du Directeur M. GOURMELEN (1 039,06 €) et de la formation professionnelle en e-learning de la coordinatrice sur la conception, le pilotage et la gestion d'un projet humanitaire par l'institut Bioforce (1 300,00 €).

3. GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

Les dépenses afférentes à la structure s'élèvent à 429 899,53 €.

Le compte 6132 - location immobilière :

Un montant de 345,00 € est enregistré sur ce compte en 2019. Lors de la mise en place du programme, la coordinatrice a été hébergée dans un premier temps à la préfecture auprès de la CeRMEPI avec des temps ponctuels dans les locaux de l'ARS et sur l'ITEP de Roura ou le SESSAD de Montjoly.

En 2019 nous avons mutualisé la location d'un appartement à Cayenne, route de Montabo, avec le Service de Suivi Individualisé de l'ITEP pour un loyer mensuel de 875,00 €. Ces locaux permettent d'héberger les bureaux de la coordinatrice et de l'assistante chargée de mission, d'organiser les réunions de coordination entre l'ARS et le Groupe SOS ainsi que les rencontres avec les porteurs.

➤ **Le compte 6135 - location mobilière :**

Un montant de 7 779,42 € est enregistré sur ce compte et correspond à la location du télécopieur par Bred Cofilease (375,42 €) et la location du véhicule de service de la coordinatrice (7 404,00 €) pour un montant mensuel de 617,00 € auprès de la société Matoubam, system lease.

➤ **Le compte 6152 (entretien et réparations immobilière)**

Une dépense de 734,17 € est enregistrée sur ce groupe de comptes en 2019 et correspond à l'entretien des locaux par la société TFG (704,00 €) et à la maintenance informatique du logiciel AGEVAL (30,17 €).

➤ **Le compte 623 (information, publications relations publiques)**

Une dépense de 2 508,70,00 € est enregistrée sur ce groupe de compte. Ce montant correspond aux frais de communication de la Up Pro (749,70 €) avec une parution dans le journal papier et web France Guyane. Ce montant correspond également à l'impression de flyers et plaquettes de présentation du programme (1 759,00 €).

➤ **Le compte 635 (Autres impôts, Taxes et versements assimilés, administration des impôts) :**

Un montant de 94,66 € correspond aux frais de régulation de virements SEPA.

➤ **Le compte 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) :** la dotation de l'exercice 2019 est de 13 928,96 €.

➤ **Le compte 657 Subventions ;**

Les dépenses réalisées sur ce compte sont de 415 043,79 € en 2019. Ces montants représentent les subventions qui ont été versées directement aux porteurs sur l'année 2019.

5.2. Suivi des conventions signées en 2019

Le montant prévisionnel des 39 conventions et avenants signés en 2019 est de **564 211,33 €** dont 206 912,00 € pour la convention de médiation N°30.

Suite à la crise sanitaire débutée en mars 2020, toutes les actions conventionnées en 2019 n'ont pu être clôturées et certaines ont dû faire l'objet d'avenant pour réduire les montants engagés. Au 01/08/2020, le montant total financé sur les actions conventionnées en 2019 est de **463 992,89 €** soit 82 % du montant conventionné.

En 2019, une dépense de 206 919,00 € était prévue sur le projet en coordination avec le CHAR, ADER, GPS et DAAC pour le recrutement et la formation de 12 médiateurs sur Camopi et Maripasoula (Convention N°30). Un montant de 6 919,00 € est engagé sur le budget de fonctionnement annuel du programme, en complément de la subvention de 200 000,00 € à verser aux porteurs. 75 % des fonds ont été versés aux porteurs au 01/08/2020. Les 25% restants le seront à la suite de la validation de l'évaluation.

5.3. Bilan provisoire 2020

4 conventions ont été signées depuis le mois de janvier 2020 pour un montant total de 111 937,50 € dont 68 207,50 € versés au 01/08/2020.

5.4. Projection des budgets 2021

		2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	Subventions BEPI	1 000 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €		
	Subvention Projet médiation	-	200 000,00 €	-		
Total Budget BEPI		1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 417 106,12 €	846 765,03 €	346 765,15 €
Dépenses	Financement de projets	-	125 403,08 €	259 859,79 €	261 272,00 €	

	Financement Projet médiation (206 912,00 €)	-	-	155 184,00 €	51 728,00 €	
	Gouvernance	-	28 824,43	36 843,21 €	37 000,00 €	
	Coordination	-	78 666,37 €	118 453,97 €	150 000,00 €	
Total dépenses			232 893,88 €	570 340,97 €	500 000,00 €	
Solde au 31/12	Fonds dédiés à rétribuer sur l'année N+1	1 000 000,00 €	1 267 106,00 €	846 765,15 €	346 765,15 €	

La Convention pluriannuelle attribue des crédits non reconductibles à hauteur de 1 650 000.00 euros au Groupe SOS Jeunesse pour le Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » 2018-2019-2020 (Convention du 17 septembre 2018, avenant n°1 du 6 décembre 2018 avenant n°2 du 14 décembre 2018 et avenant n°3 du 14 octobre 2019).

L'avenant N° 1 du 06 décembre 2018 doit permettre d'assurer le financement complémentaire pour un montant de 200 000 € des projets dans le cadre du programme et notamment le plan d'accompagnement et de formation des médiateurs de communes de Camopi et Maripasoula.

L'avenant N° 2 du 14 décembre 2018 attribue une subvention complémentaire de 300 000,00 € au programme BEPI.

L'avenant N°3 du 14 octobre 2019 attribue 150 000,00 € complémentaires à la coordination du programme BEPI.

Le montant total des financements s'élève donc au 01 /08 2020 à 1 650 00,00 €

Un montant de 232 894,00 € a été dépensé sur le fonctionnement du programme en 2018 sur un budget exécutoire de 500 000 € soit une sous-utilisation de 267 106,12 €.

Un montant de 570 340,97 € a été dépensé sur le fonctionnement du programme en 2019 sur un budget exécutoire de 500 000 € soit un dépassement de 70 340,97 €.

Le montant des fonds dédiés à reporter en 2020 sur les subventions attribuées en 2017, 2018 et 2019 est donc de 1 650 000,00 € - 232 893,88 € - 570 340,97 € = 846 765,03 €

Sur 2020, le budget de fonctionnement du programme en année pleine doit permettre d'engager une dépense prévisionnelle de 500 000 €. Cependant, la crise sanitaire ne permettra très probablement pas d'atteindre ce résultat.

En l'absence de financements complémentaires, et sur l'hypothèse d'une dépense équivalente à 500 000,00 € en 2020, les fonds dédiés à engager sur l'année 2021 seraient de 346 765,15 €.

6. Recherche de financements

Le financement du programme est également inséré dans le maillage des financeurs de projets sur les deux territoires. Ainsi, de nombreux projets sont soutenus en co-financements avec des partenaires. C'est le cas du Parc Amazonien de Guyane via son Appel à Propositions qui propose un financement de 1 500,00€ à 3 000,00€ par projet. Les Mairies de Camopi et Maripasoula sont impliquées dans le financement des actions menées sur leur territoire, via des subventions accordées aux associations, des mises à disposition de locaux comme les écoles, ou encore de matériel ou de transport en pirogue. Les services de l'Etat spécialisés tels que la DAC ou la DJSCS ont également participé au financement des actions. La CTG a contribué au financement des activités dans ses domaines d'activités (sports, culture, jeunesse et autres).

Le 17 avril 2019, l'ARS de Guyane a notifié le Groupe SOS Jeunesse de sa demande que le Groupe SOS élargisse les sources de financement du programme BEPI. Ceci en vue de la pérennisation et de l'autonomisation du programme BEPI. Cette orientation a été formalisée par l'avenant 3 du 14 octobre 2019.

Le Groupe SOS Jeunesse a répondu à cette demande par la production d'une note qui recense les financeurs possibles, et sa transmission à la l'ARS le 23 octobre 2019. Le 9 janvier 2020, l'ARS de Guyane a formulé sa réponse positive pour solliciter les sources proposées.

La recherche de nouveaux partenaires financiers a débuté en 2019. Les partenaires régionaux ont été sollicités, notamment le Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), la Collectivité Régionale de Guyane (CTG), la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), la Direction des Affaires Culturelles (DAC), et la Préfecture de Guyane via la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

Financier	Modalité	Proposition	Montant	Date de la demande	Statut
ARS	Appel à candidature	Dossier de réponse	1 650 000 €	Novembre 2017	Obtenu
FEJ	APDOM6	Pôle jeunesse	384 650 €	30/09/2019	En cours
CTG	Direction Jeunesse et vie associative	Pôle sports et loisirs	30 000 €	27/09/2019	En cours
DJSCS	A définir	Pôle sport et loisirs	30 000 €	28/09/2019 (annonce du directeur de la DJSCS lors du COPIL BEPI)	En cours
DAC	A définir	Pôle culture		05/12/2019 (entretien avec le directeur)	
Préfecture	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté	Pôle santé – accès aux droits sociaux et de santé dans les villages isolés		27/11/2019	Non obtenu

Cf tableau de suivi demandes financements

7. Partenariat

7.1. Relations partenariales

Le programme « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane » a pour vocation de soutenir et de financer des projets portés par des associations. Il est donc essentiel qu'il soit intégré dans le réseau associatif sur ses territoires d'action. La majorité des partenaires du programme est constituée d'associations, mais de forts liens sont également établis avec des structures publiques.

Ces liens sont maintenus sous la forme de réunions de coordination périodiques (hebdomadaires, bimestrielles ou selon les besoins) avec des structures telles que la Préfecture et son service dédié aux communes de l'intérieur (SPCI), ou le Parc Amazonien de Guyane (PAG). Les déplacements permettent un dialogue régulier avec les partenaires du territoire qui sont rencontrés à l'occasion des déplacements (Chefs coutumiers, CDPS, Mairie, Ecole, Collège, PAG, associations etc...). Des liens sont établis autour de projets spécifiques, pour la mutualisation des moyens ou de la réflexion sur les projets menés.

Le lien avec les partenaires est formalisé sous la forme des comités de suivi. Les structures partenariales qui sont membres des comités de suivi, sont informées des projets et actualités, et peuvent échanger sur leurs actualités, et contribuer à la gouvernance participative du programme. Les comptes-rendus de ces comités de suivi sont diffusés à l'ensemble des membres de la zone concernée par mail. Certains d'entre eux ne sont pas formalisés en organismes et participent en tant qu'habitants ou acteurs.

Relation avec le programme BEPI	Nombre de partenaires
Porteurs de projets	32
Membres du comité de suivi	71 (Dont 31 associations 20 habitants 15 institutions 5 autorités coutumières)

Les liens avec l'ARS ont été formalisés sous la forme d'une réunion hebdomadaire avec le chargé de mission.

7.2. Transmission d'informations

La présence conséquente des agents du programme sur les deux communes génère une quantité et qualité d'informations intéressantes. Il arrive que certaines de ces informations ne fassent pas partie du champ d'intervention du programme BEPI, ce pourquoi des outils de transmission ou d'orientation vers les partenaires ont été élaborés.

7.3. Fiche de liaison individuelle

Une fiche de liaison individuelle a été utilisée lorsqu'une personne se présente à un membre de l'équipe avec la demande explicite de l'action d'une structure sur un sujet précis, concernant une situation individuelle. Cette fiche transmet le contact ainsi que le motif de l'orientation, avec le consentement de la personne, à un organisme compétent sur la thématique.

7.4. Remontée d'informations

Lorsque des demandes sont formulées à propos de situations gérées par des organismes identifiés, qui ne relèvent pas des projets associatifs en promotion de la santé, les agents du programme orientent les personnes vers ces structures. Avec leur consentement, un courrier peut être rédigé par l'ARS pour interpeller une structure sur un sujet précis. Les structures qualifiées envisagées jusqu'à présent sont par exemple les communes ou le Sous-Préfet aux Communes de l'Intérieur.

8. Formations

8.1. Formation « Concevoir et piloter un projet humanitaire »

L'institut Bioforce dispose d'un centre de formation en ligne, qui vise à améliorer les capacités des acteurs du secteur de l'action humanitaire et sociale. La formation « Concevoir et piloter un projet humanitaire » a été suivie en ligne du 05 septembre au 04 octobre 2019. Les objectifs de la formation sont :

- « Acquérir des outils en méthodologie de projet afin de renforcer vos capacités à concevoir, piloter et évaluer un projet de solidarité internationale ;
- Elaborer un diagnostic de la situation ;
- Elaborer les termes de référence de l'évaluation initiale Identifier les besoins, le rôle des différents acteurs du projet et les sources d'information ;
- Concevoir un cadre logique et programmer les activités ;
- Mettre en place un dispositif de pilotage en sélectionnant les indicateurs et outils nécessaires ;
- Choisir les critères et élaborer les termes de référence d'une évaluation ex-post. »

La formation représentant un volume de 30h a été ponctuée d'exercices individuels et de groupe, et clôturée par un examen.

8.1. Formation « Gestion financière d'un projet humanitaire »

La formation « Gestion financière d'un projet humanitaire » a été suivie en ligne du 10 octobre au 08 novembre 2019. Les objectifs de la formation sont :

- « Identifier les outils financiers associés au cycle de gestion financière ;
- Mettre en œuvre les principes de la gestion budgétaire (élaboration et pilotage budgétaire) ;
- Participer au processus d'élaboration budgétaire ;
- Utiliser les outils et les méthodes comptables de base pour assurer la comptabilité d'un projet sur le terrain (comptabilité partie simple) ;
- Garantir la sécurité et la disponibilité des fonds sur une mission (trésorerie) ;
- Utiliser les outils et les méthodes pour assurer le contrôle budgétaire des activités. »

La formation représentant un volume de 30h a été ponctuée d'exercices individuels et de groupe, et clôturée par un examen.

8.2. Formation « Prevención de la Autolesión y el Suicidio : Empoderamiento de los Profesionales de Atención Primaria de Salud »

L'Organisation Panaméricaine de la Santé est l'agence de l'Organisation Mondiale de la Santé spécialisée pour la région des Amériques. Elle soutient les Etats membres de la région par son appui technique pour la coopération et l'amélioration des politiques publiques de santé. Le Campus Virtuel de l'Organisation Panaméricaine de la Santé propose des contenus de formation en ligne qui visent à améliorer les compétences des travailleurs et les pratiques en santé publique.

Les objectifs du cours sont :

- « Augmenter les compétences et la détection précoce et la gestion de l'auto-lésion et du suicide ;
- Connaitre l'impact de l'auto-lésion et des suicides sur les taux de mortalité et la part qu'il représente sur la mortalité de la région ;
- Comprendre les répercussions négatives de la stigmatisation et la discrimination au moment de solliciter de l'aide ;
- Identifier et comprendre les signaux d'alarme chez les individus à risque de suicide ;
- Comprendre le rôle joué par les professionnels de santé de première ligne dans la prévention de l'auto-lésion et du suicide. »

La formation représentant un volume de 16h a été validée par un examen le 21 août 2019.

Orientations stratégiques 2020

- Une formation sur l'évaluation de projets en santé communautaire a été identifiée, à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique EHESP. Elle sera proposée aux salariés en novembre 2020 ;
- Une formation sur les premiers secours en milieu amazonien sera également proposée.

9. Principaux résultats de l'évaluation des activités du programme

Chaque activité conventionnée du programme terminée fait l'objet d'une évaluation. Cette évaluation peut être complétée à distance par le porteur, ou lors d'un entretien. Les documents d'évaluation sont le compte-rendu de l'activité qui peut être rendu sous forme libre, les feuilles d'émargement et la fiche d'évaluation en promotion de la santé.

La fiche d'évaluation comprend les volets suivants : un volet sur la mise en œuvre de l'activité sur la base de la méthode du cadre logique d'intervention (Moyens mobilisés, Activités-produits et Effets-impacts, Stiftung Zewo 2019), un volet sur la démarche communautaire (Institut Renaudot 2012), un volet sur le médico-social et un volet basé sur l'outil de catégorisation de résultats (SPF 2007).

9.1. Volet « Santé communautaire » des interventions

Les évaluations des activités mettent en avant l'approche utilisée par les porteurs de la santé par des vecteurs variés comme le sport, l'animation socio-éducative ou les activités d'expression. Des activités sportives, culturelles, sociales, ludique ont été menées avec pour objectif d'améliorer le bien-être des personnes et de cibler les déterminants de la santé. Ainsi il a été mis en avant la santé mentale et physique, et l'importance de se sentir bien dans son corps et son esprit, ainsi que dans son environnement social.

De nombreuses actions ont visé l'amélioration du lien social, au niveau des familles, des communautés ou entre les communautés. Ainsi les relations entre les enfants et les parents, et entre les différentes générations ont pu être abordées. L'importance de la cohésion sociale est mise en avant de manière régulière dans les résultats des activités.

Le lien social a été établis en-dehors des communautés, afin de favoriser la découverte d'autres populations et territoires. Ces rencontres ont été des facteurs de développement individuel et communautaire. Elles ont permis aux participants de découvrir de nouvelles personnes et de partager leur passion pour un sport par exemple. De nouveaux partenariats associatifs sont nés de ces échanges, dans une dynamique de solidarité.

Le développement associatif a est un résultat commun à plusieurs projets. En effet les associations ont pour but de montée en compétences et ont ainsi pu approfondir la gestion de projet, la gestion budgétaire et la vie associative. La vie associative est un facteur de motivation pour les porteurs de projets, qui témoignent d'une volonté commune d'engagement en faveur de leurs territoires.

Enfin, un facteur commun aux évaluations des actions est le travail sur la valorisation de la culture, sa redécouverte et sa transmission. Les actions en ce sens ont souvent fait l'objet de demandes de la population. De nombreux porteurs investissent ce champ d'action de manière innovante et avec succès.

9.2. Volet « Soutenabilité » et « durabilité » des interventions

Le renouvellement des actions est présent dans une majorité des évaluations, sous réserve d'investissement des partenaires financiers et de disponibilité des intervenants et bénévoles. Ainsi le portage de certains projets peut conditionner leur continuité, notamment pour les projets menés par les établissements scolaires, cela dû au changement des professionnels.

La préparation des activités plus en amont a été indiquée comme un facteur d'amélioration possible est qui pourrait conditionner la continuité des actions.

9.3. Volet « partenariat » des interventions

Les activités ont été menées en partenariat avec les différentes structures locales. Elles ont également impliqué des intervenants reconnus dans la communauté. Des partenariats avec des structures du littoral ont été créés, notamment pour l'intervention dans des domaines qui n'étaient pas présents dans les villages. Une complémentarité a été identifiée à ce niveau et majoritairement dans le portage de projet. Le portage association permet à un acteur qui n'est pas rattaché à une association de mener un projet en collaboration avec une association, il concerne 8 évaluations reçues en 2019.

9.4. Evaluation dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale

L'impact médico-social des actions est évalué selon les critères suivants : l'autonomie et la protection des personnes ; la cohésion sociale ; l'exercice de la citoyenneté ; la prévention des exclusions et la correction des effets des exclusions ; l'implication de certains publics (personnes handicapées ; personnes âgées ; des personnes et des familles vulnérables et en situation de précarité ou de pauvreté). Cependant très peu de porteurs ont renseigné cette partie de l'évaluation. Les entretiens avec les porteurs soulignent qu'une partie importante des populations concernées connaissent des situations de précarité. Cependant, les groupes sociaux particulièrement vulnérables n'ont pas, globalement, participé aux activités.

9.5. Catégorisation des résultats de promotion de la santé

Description des activités de 2019 du programme selon le modèle de catégorisation des résultats

Les 40 conventions de 2019 concernent des activités se déroulant à Maripa-Soula (11 activités) ou à Camopi (25 activités) et 5 dans les deux communes. A Maripa-Soula, les activités se sont déroulées uniquement dans les villages en dehors du bourg de la commune.

En termes de méthode, comme l'implication des porteurs d'activité est très importante dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités, il est important d'impliquer aussi les porteurs dans l'évaluation avec l'utilisation de la méthode de catégorisation des résultats. Les porteurs seront donc formés et accompagnés en ce sens lors de la démarche d'évaluation externe du programme par l'ARS.

Les catégories d'activités :

	A1 Développement d'offres de promotion de la santé	A2 Représentation d'intérêts, collaboration entre organisations	A3 Mobilisation sociale	A4 Développement de compétences personnelles
Camopi	60	23	38	58
Maripasoula	28	65	58	35
Camoi et Maripasoula	2	2	1	1
Total	100	50	60	90
	B1 Offres en matière de promotion de la santé	B2 Stratégies de promotion de la santé dans les politiques publiques et les institutions	B3 Potentiel social et engagement favorable à la santé	B4 Compétences individuelles favorables à la santé
Camopi	60	10	13	45
Maripasoula	28	83	75	43
Camoi et Maripasoula	2	1	2	2
Total	100	28	30	80
	C1 Environnement physique favorable à la santé	C2 Environnement social favorable à la santé	C3 Ressources personnelles et types de comportements favorables à la santé	
Camopi	48	58	55	
Maripasoula	48	33	38	
Camoi et Maripasoula	1	2	1	
Total	78	98	90	

Deux points forts des catégories d'activités de l'année 2019 sont, d'une part le fait d'avoir proposé de nouvelles activités dans les villages (100% des activités dans la Catégorie A1 « Développement d'offre ») et, d'autre part, d'avoir permis le développement de compétences personnelles des porteurs par la réalisation des activités elles-mêmes ou des formations BAFA dans les villages (90% des activités dans la catégorie A4 « Développement de compétences personnelles »). Les deux autres catégories d'activités (50% en A2 « Représentation d'intérêts, collaboration entre organisations » et 60% A3 « Mobilisation sociale » restent à développer.

Un point remarquable est à noter : la faiblesse du volet B2 « Stratégies de promotion de la santé dans la politique et les institutions » (28% des résultats).

Les catégories de résultats : modification des déterminants de la santé (colonne C)

L'évaluation de la modification des déterminants de la santé nécessite plus de temps pour un déploiement du programme et l'utilisation de moyens adaptés pour appréhender les modifications en tant qu'impact des activités du programme.

La santé de la population (colonne D)

L'analyse des impacts quant à l'amélioration de la santé de la population sera réalisée dans une évaluation externe. L'évaluation réalisée de chaque projet par le porteur et l'équipe du programme permet de rendre compte de la réalisation de ceux-ci, et d'affiner la stratégie d'intervention des porteurs.

Un bilan de 2019 selon le modèle de catégorisation des résultats

La mise en œuvre des activités en 2018 a augmenté l'offre d'activité dans les villages (A1), et a ciblé le développement de compétences personnelles (A4).

Les activités du programme ont visé principalement les facteurs en lien avec l'offre (B1) et le développement de compétences individuelles favorables (B4), l'environnement matériel favorable à la santé (C1), l'environnement social favorable (C2). Les activités et les moyens d'évaluation sont à développer pour estimer les bénéfices pour la santé de la population (D).



Illustration 6 : Aperçu général des résultats de la catégorisation des résultats : en rouge correspondent les catégories particulièrement ciblées par les activités de 2018

10. Conclusion

Le programme Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane est né d'une volonté commune à l'ARS de Guyane et au Groupe SOS Jeunesse, d'agir pour des populations fragilisées, au plus près de leurs besoins. La situation des suicides dans les communautés de l'intérieur de Guyane est une question de santé publique, partagée par diverses communautés dans le monde. Mais au-delà de cet enjeu pour les politiques publiques, cette situation constitue en premier lieu un drame humain, que des communautés, familles, et personnes vivent au quotidien.

C'est à ces communautés, familles et personnes que le programme BEPI a apporté sa confiance et son soutien depuis 2018. Ainsi, le programme BEPI a soutenu les porteurs de projets des deux communes durant cette seconde année. Après une mise en place de la gouvernance et du programme en 2018, l'année 2019 a pu aboutir à des partenariats efficaces. L'accompagnement des porteurs impliqués depuis le début du programme a permis la création de projets ambitieux en faveur des territoires, ainsi que la montée en compétences des porteurs.

Cette dynamique initiée en 2018 a permis la signature de 40 conventions d'activités qui ont proposé 1 355 jours d'activité à 3 982 bénéficiaires en 2019. La gouvernance a compté 19 comités de suivi réunissant 276 personnes. Cette année aura aussi été celle de l'installation de premier comité de pilotage, moment fort où les partenaires institutionnels, opérationnels et financiers ont pu rencontrer les porteurs de projets et inversement.

A la suite de la demande de l'ARS de Guyane sur la diversification des financements du BEPI, les perspectives de 2020 incluent une continuité des actions de recherche de fonds. Ces nouveaux partenariats financiers pourront donner une nouvelle ampleur au programme et permettre le financement de projet jusqu'alors écartés.

L'année 2019 aura permis d'évaluer le potentiel du programme sur une année de fonctionnement complète, et de témoigner des résultats obtenus en termes de montée en compétences des porteurs. Ce dynamisme associatif sera soutenu par le développement des actions et financements du BEPI en 2020.

Programme Bien-être des populations de l'intérieur



Annexes du rapport d'activité BEPI 2019

Table des matières

1.	Calendrier du démarrage du programme	2
2.	Convention cadre BEPI entre l'ARS et le Groupe SOS Jeunesse	4
3.	15
4.	Avenant 1 à la convention cadre BEPI, du 06/12/2018	16
5.	Avenant 2 à la convention cadre BEPI, du 14/12/2018	19
6.	Avenant 3 à la convention cadre BEPI, du 14/10/2019	22
7.	Procédure de financement de projet par le programme BEPI, le 16/04/2019	31
8.	Fiche projet.....	39
9.	Convention d'activité BEPI	40
10.	Plaquette de présentation BEP	49
11.	Extrait des publications Twitter	51
12.	Flyer de la conférence UP PRO.....	54
13.	Liste des membres invités aux comités de suivi	55
14.	Calendrier des déplacements de comité de suivi	56
15.	Charte de bonne conduite	57
16.	Activités menées en réponse au rapport Archimbaud	59
17.	Fiche d'évaluation des activités	63

Convention ARS-Groupe SOS : co-rédaction et définition pendant la phase de conception, initiation et mise en œuvre du programme. Signature de la convention ARS-Groupe SOS Jeunesse le 17/9/2018

Mise en œuvre

Emergences :

Première activité financée : 19-25/2/2018 à Camopi et Trois-Sauts

Validation de la fiche de collecte de projets du programme : 22/3/2018

Montants et dates des conventions d'activités du programme en 2018

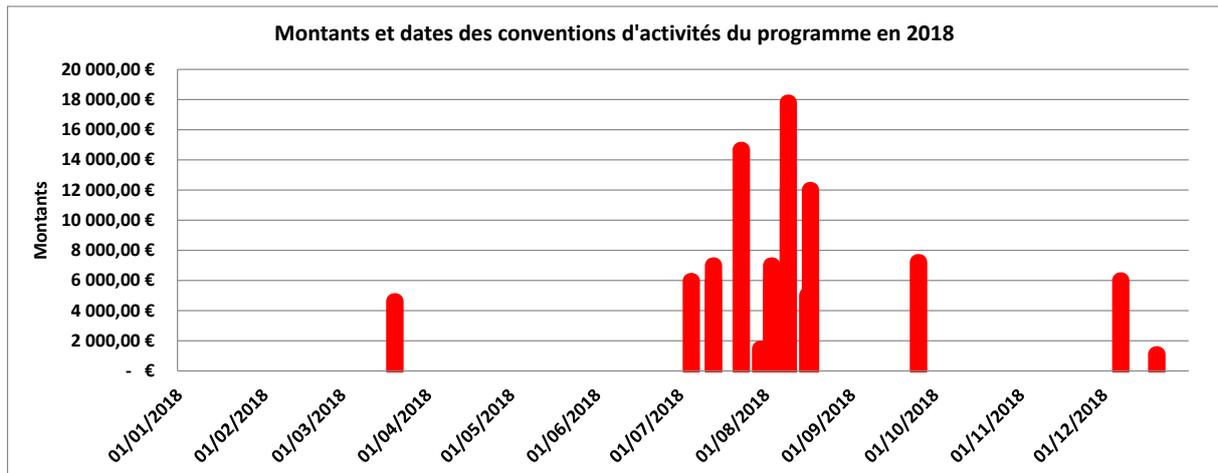


Illustration 2 : Montants et dates des conventions d'activités du programme en 2018

Supervision, suivi et gouvernance initiale

Premières instances de Comités de suivi :

Littoral : 7/2/2018

Camopi : 16/6/2018

Maripa-Soula : 3-4/7/2018

Evaluation Interne et rapport d'activité

En cours depuis début 2019

Evaluation Externe

Préparation et recherche de financement en 2019 pour une évaluation en 2020

2. Convention cadre BEPI entre l'ARS et le Groupe SOS Jeunesse



Il est convenu ce qui suit :

ENTRE

L'Agence Régionale de Santé de Guyane (ARS), représentée par son directeur général, Jacques CARTIAUX, et désignée sous le terme « l'administration » d'une part

ET

L'association Groupe SOS Jeunesse régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 102 C/ve Amélie - 75011 PARIS représentée par son Directeur Général, M. Maxim ZENNDU et désigné sous le terme « association Groupe SOS Jeunesse » d'autre part
N° FINESS : 97 030 3681.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association Groupe SOS Jeunesse s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre l'action suivante :

Nom de l'action :

Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane »

Objectif général :

Améliorer le Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane pour renforcer les facteurs protecteurs et réduire les risques de suicides.

Objectifs spécifiques :

1. Soutenir et développer des interventions existantes ;
2. Innover & développer des actions privilégiant la participation des communautés.

Objectifs opérationnels :

- 1) Financer différents projets à caractère médico-social dans les communautés du Haut et Moyen Oyapock et du Haut Maroni (communes de Camopi et de Maripasoula notamment) en réponse aux recommandations identifiées pour soutenir et développer des projets existants.
- 2) Innover dans le domaine de la santé communautaire en privilégiant la participation des communautés du Haut et Moyen Oyapock et du Haut Maroni (communes de Camopi et de Maripasoula), avec :
 - Une approche locale de la santé des communautés,
 - La prise en compte des populations de l'intérieur hors de leurs territoires (pour les soins ou l'éducation notamment),
 - La participation des populations, le cas échéant accompagnées par des professionnels, pour la définition, la réalisation et l'évaluation des projets,
 - La priorité à la promotion de la santé et des interventions sur les déterminants de la santé et du bien-être : politiques publiques, environnement, mobilisation des communautés, développement des capacités et orientation des services de santé,
 - La prise en compte des spécificités culturelles et sociales des communautés,
 - L'étude de transferts de pratiques avec des populations autochtones dans d'autres pays (Brésil, Suriname, Canada et Etats-Unis par exemple),
 - Un volet évaluation pour améliorer la connaissance et les pratiques

Contenu de l'action :

Utilisation du budget de 1 million d'€ alloué pour deux (2) ans à l'association Groupe SOS Jeunesse et modalité de coopération entre l'administration et l'association Groupe SOS Jeunesse.

01/08/2016 10:00:00



- Activités (en cours d'élaboration, validée ou finalisée) : Nom de l'activité, date, lieu, nombre de participants, types et objectifs (types d'activités, facteurs et déterminants de la santé ciblés)
- Gouvernance : Nom de la réunion, date, lieu, nombre de participants
- Missions dans le cadre du programme : Type de mission (activités, coordination ou gouvernance), date, lieu, nombre de participants

Evaluation du programme :

L'évaluation des activités et du programme sera réalisée en tenant compte des recommandations nationales en matière :

- L'outil de catégorisation de résultats (http://mpes.santepubliquefrance.fr/outils_methodo/categorisation/V6%20guide_fr.pdf) ;
- Les autres outils en ligne recommandés par le Ministère de la santé (<https://www.quint-essenz.ch/fr/sections/>) ;
- Le modèle Preffil (http://mpes.santepubliquefrance.fr/preffil/Preffil2_Outil.pdf)
- Outils de santé communautaire : Guide pratique d'auto-évaluation des effets de votre démarche communautaire en santé (ISBN : 978-2-9542785-0-6 Institut Renaudot
- http://doctub.sante.org/index.php?lvl=publier_enf&id=1383&Wyo5tEhE2uM
- Méthode « Cadre logique d'intervention » (http://impact.gene.ch/fr/mesure_de_lefficacite/concepts_principaux/mesure_de_lefficacite)

Un rapport annuel d'évaluation du programme sera transmis par l'association Groupe SOS Jeunesse. Il reprendra les catégories suivantes précisées en annexe : Projet de service, Organisation, Stratégie, Gouvernance pilotage du programme et Mise en œuvre, bilan de mise en œuvre du programme.

L'évaluation sera conduite en lien avec les comités de suivi, de pilotage et scientifique, le cas échéant en mobilisant des compétences externes.

Article 7 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association Groupe SOS Jeunesse sans l'accord écrit de l'administration, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par l'association Groupe SOS Jeunesse et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe l'association Groupe SOS Jeunesse par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association Groupe SOS Jeunesse s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 9 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'association Groupe SOS Jeunesse. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION



[Signature]
5

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 11 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Le Représentant du Groupe SOS Jeunesse

Groupe SOS Jeunesse

Direction Générale
102-c, rue Arnauld
75011 PARIS

Tel : 01.55.30.55.47 - Fax : 01.55.30.55.34

dg.jeunesse@groupe-sos.org
SIREN : 775 626 006

Cayenne, le

31 SEPT 2018

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé de Guyane,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de Santé de Guyane

Jacques CARTIAUX



Article 6 : JUSTIFICATIFS

Le porteur s'engage à fournir le rapport d'activité avec notamment les livrables suivants à la date xxx :
 xxx

Article 7 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le porteur sans l'accord écrit de l'administration, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par le porteur et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe le porteur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. Le porteur s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 9 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et le porteur. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est établie en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles si restée infructueuse.

Article 11 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Annexes :

- Fiche projet
- Fiche d'évaluation
- Fiche d'émergence
- Fiche d'autorisation droit à tirage
- Liste des pièces administratives demandées :
 - o Statuts de l'association
 - o Devis et lectures des dépenses
 - o RIB (si paiement par virement)
 - o Ordre (si paiement par chèque)
 - o Attestation d'assurance
- Fiche des interventions sur le terrain et copie d'une pièce d'identité
- Logo
- Charte de bonne conduite du Programme Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane
- Guide de bonne conduite, Carnet, de Parc Amazonien de Guyane
- Tableaux budgétaires

Cayenne, le

Le Représentant du Groupe SOS Jeunesse

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé de
Guyane,

Le porteur *xxx* *186* *Prima Carrou*

Groupe SOS Jeunesse

Direction Générale
102-c, rue Armand
75011 PARIS

Tél : 01 58 30 55 47 - Fax : 01 58 30 56 34
dg.jeunesse@groupe-sos.org
SIREN : 775 081 006

Annexe 3 : Fiche mensuelle de suivi du programme

☐ : Items à renseigner

Libellées		Mois écoulé :	Depuis début de l'année N	% de l'objectif annuel	Remarque
Financements des activités	Activités	☐	☐	Sans objet	
	Frais de logistiques en lien avec les activités	☐	☐	Sans objet	
	Total	☐	☐	☐ des 350 000€ prévus	
Financements de la coordination et de la gouvernance	Dépenses de la gouvernance (hors missions de gouvernance)	☐	☐	Sans objet	
	Dépenses de missions de gouvernance	☐	☐	Sans objet	
	Dépenses de la coordination (hors missions de coordination)	☐	☐	Sans objet	
	Dépenses de missions de coordination	☐	☐	Sans objet	
	Total	☐	☐	☐ des 150 000€ prévus	
Total des dépenses		☐	☐	☐ des 500 000€ prévus	
Suivi des activités du programme	Activités	☐ Total, nombre d'activités, nom de l'activité, lieu, durée, nombre de participants, type de dispositif (appui et soutien) et autres informations utiles			
	Gouvernance	☐ Nom de l'activité, lieu, durée, nombre de participants			
	Missions dans le cadre du programme	☐ Type de mission (activités ou accompagnement), lieu, nombre de participants			

Remarque générale et/ou difficultés rencontrées : ☐

Annexe 4 : Evaluation du programme : Thèmes et Critères

1/ Projet

Modalités de conception, mise en œuvre du programme

Modalité de prise en compte des besoins et préoccupations des populations et des acteurs

Proposition d'actions et de dispositifs innovants

2/ Organisation

Modalités d'organisation de l'accompagnement des projets financés et des missions dans les communes de l'intérieur

Organisation des évaluations des activités dans le cadre du programme

3/ Stratégie, gouvernance pilotage du programme

Gouvernance du projet et animation des instances

Coordination prévue avec les acteurs concernés par la thématique, formalisation de la coordination.

Orientations des activités selon les principes de la Promotion de la santé (Catégorisation des résultats)

4/ Mise en œuvre, bilan de mise en œuvre du programme :

Description des réalisations, calendrier des réalisations, niveau d'avancement, prévisionnel pour les actions en cours...

Volet promotion de la santé du bilan selon les recommandations nationales

Couvertures géographique et populationnelle réalisées

Analyse de la pérennisation et de la transférabilité des activités

Communication et valorisation des réalisations

Bilan financier

4.Avenant 1 à la convention cadre BEPI, du 06/12/2018



Agence Régionale de Santé
Guyane



GRUPE SOS
SOLIDARITÉS

**Avenant n°1 de 200 000 € à la CONVENTION PLURIANNUELLE de 2 ans
attribuant des crédits non reconductibles à hauteur de 1 000 000.00 euros
au Groupe SOS Jeunesse**

Action : Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane »

Année 2018

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 article 59 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment ses articles 118 et 129 ;

VU la loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret 2010-339 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des agences régionales de santé ;

VU le décret 2012-1243 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur les agences régionales de santé ;

VU l'arrêté n°21/DG/ARS/2012 du 12 février 2012 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Guyane 2011-2015 ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ; conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

VU le choix par l'ARS le 20/11/2017 de la candidature du Groupe SOS lors de l'appel à candidature du 31/10/2017 au 19/11/2017 ;

VU la décision tarifaire du 20/11/2017 ;

VU la Convention PLURIANNUELLE de 2 ans attribuant des crédits non reconductibles à hauteur de 1 000 000.00 euros au Groupe SOS Jeunesse du 17/9/2018 pour l'action : Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » ;

Considérant le Rapport « Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française : 37 propositions pour enrayer ces drames et créer les conditions d'un mieux-être » du 30 Novembre 2015 (ARCHIMBAUT & CHAPDELAIN, 2015) ;

Considérant le rapport Intermédiaire des activités présenté lors du Comité de suivi du littoral du 19/9/2018 ;

C:\Users\p...@ars.guyane.fr\Documents\2018\projet\avenant 1 à la convention_1_0618-2018_ars_gsoj_programmebepegg v1.doc



1

L'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'Agence Régionale de la Santé de Guyane.

Le comptable assignataire de la dépense est le Chef de Service Financier – Agent Comptable de l'ARS.

Article 4 : EXECUTION DE L'AVENANT

L'association Groupe SOS Jeunesse ainsi que le directeur général et l'agent comptable de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent avenant.

Le reste est sans changement.

Cayenne, le 06 DEC. 2018

Le Représentant du Groupe SOS Jeunesse



Handwritten signature of the representative of Groupe SOS Jeunesse, with the name "Kévin ZENNOU" written in blue ink below it.

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé de Guyane,



Handwritten signature of the Director General of the ARS of Guyana, with the name "JACQUES CARTIAUX" written in blue ink below it.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement sera effectué à au bénéficiaire du titulaire du compte suivant :

17515	85000	90097916753	107	CE ILE DE FRANCE		
0940	00000000000000000000	00000000000000000000	0000	00000000000000000000		
IBAN						
FR75	1751	9000	0000	0073	7073	300
BIC						
C	E	P	A	F	R	P
P	Z	A	X			
BANQUE MEDICO SOCIALE 20 26 RUE MARIE YOLBAC CS 91344 75003 PARIS CEDEX 03 TEL : 01.46.04.80.80				Titulaire du compte: YVES FELIX BRICOT GROUPE SOS JEUNESSE 388 RUE DES MOULOUS MOUCOUS 97311 ROURIA		

L'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'Agence Régionale de la Santé de Guyane.

Le comptable assignataire de la dépense est le Chef de Service Financier – Agent Comptable de l'ARS.

Article 4 : EXECUTION DE L'AVENANT

L'association Groupe SOS Jeunesse ainsi que le directeur général et l'agent comptable de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent avenant.

Le reste est sans changement.

[Signature]
Le Représentant du Groupe SOS Jeunesse

Cayenne, le 14 DEC 2018
[Signature]
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane,



6.Avenant 3 à la convention cadre BEPI, du



14/10/2019

Des points sur l'avance des « levées de fonds » au bénéfice du programme seront réalisés tous les 6 mois. Toutes difficultés rencontrées seront déclarées à l'ARS de Guyane. L'ARS de Guyane sera alerté en cas manque de financements du programme pressenties avec 6 mois d'anticipation pour, le cas échéant, étudier les mesures de sauvegarde (interne ou externe à l'ARS de Guyane) pour obtenir les ressources budgétaires affectées aux activités du programme ciblées à 350 000€/an.

Article 4 : EVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME EN 2020

Le Groupe SOS Jeunesse accompagnera en 2019 et 2020 l'évaluation externe du programme en 2020. Cette action est financée et pilotée par l'ARS dans le cadre d'un marché public de prestation.
Elle est menée selon les recommandations en cours au niveau national et international. Elle a une dimension participative et communautaire pour développer les compétences et l'autonomie des acteurs du programme (porteurs de projets et membres de la gouvernance) sur le terrain.

Article 5 : NOUVELLES ORIENTATIONS SUR LA COMMUNICATION SUR LE PROGRAMME

Pour donner plus de visibilité sur la gouvernance et les activités dans les communes, la diffusion d'informations sur les « évènements » de routine sera réalisée par le Groupe SOS Jeunesse en concertation avec la gouvernance du programme. Plusieurs vecteurs pourront être utilisés, le cas échéant, créer :

- Twitter ; les informations relatives à l'actualité du programme sur l'application mentionneront le #BEPI ou #BEPISUYANE, et systématiquement le #ARS
- WhatsApp ; les informations sur le programme seront publiées sur un groupe associant des membres désignés de l'ARS, les porteurs et les membres de la gouvernance.
- Une newsletter régulière ou un fil d'actualité seront publiés sur un site de communication à la suite d'une concertation avec l'ARS.

Toute publication de photographie permettant d'identifier les protagonistes devra faire l'objet préalable d'une information et du recueil de l'autorisation de la personne concernée.

L'ARS ouvrira des pages internet sur son site internet pour des mises en ligne de documents en lien avec le programme.

La description et une évaluation des actions de cette communication « de routine » seront intégrées au rapport d'activité du programme.

Les actions de communications autres « hors routine » (contact presse, communiqué de presse, diffusion de documents ou de rapports) resteront à valider par l'ARS.

L'ARS informera le Groupe SOS Jeunesse des actions de communication « hors routine » sur le programme.

Un plan de communication ou un document stratégique de communication sera élaboré conjointement.

Article 6 : 1 POSTE D'ASSISTANT ADMINISTRATIF A LA COORDINATION À 1 ETP

En appui à la coordination des activités et pour assurer les nouvelles orientations données au programme par le présent avenant, le Groupe SOS Jeunesse recrute une personne sur un poste d'assistant administratif à la coordination à 1 ETP (0,5 ETP prévu initialement et non utilisés jusqu'à maintenant) pour des activités décrites dans la fiche de poste en annexe du présent avenant. Les budgets pour ce recrutement seront compris dans le budget « coordination » du programme.

Article 7

Compte tenu de la pratique adoptée depuis le début de la mise en œuvre du programme, les frais de gouvernance du programme sont pris en compte dans la catégorie « activités » du programme.

Article 8 : MODIFICATION DE L'APPELLATION DE LA « COORDINATION »

La coordination du programme intégrant des missions d'accompagnement de projets est dénommée « Coordination-Accompagnement de projets » pour mieux correspondre à la réalité de la fonction,

Article 9 : EXECUTION DE L'AVENANT

L'administration verse cent cinquante mille euros (150 000,00€) à la notification du présent avenant. La subvention est imputée sur le compte MI2-7 Autres missions 2 Sanitaire.

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Le versement sera effectué à au bénéfice du titulaire du compte suivant :

17515	NOM	PRENOMS	DD	COTE DE FRANCE		
0000	sigle	nom	date	dotation		
IBAN						
FR21	1701	0200	0000	0070	7670	550
BIC						
C	E	P	A	F	R	P
P	Z	A	I			
BANQUE MEDICO SOCIALE 26 AVENUE MEIME TOULING 97300 SLETA 97300 PAYS FRENCHES TEL : 01 2628 8500			N° de compte : 0784 0010 00000000000000000000 GROUPE SOS JEUNESSE 300 RUE DES MARCHANDS 97311 SLETA			

L'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'Agence Régionale de la Santé de Guyane.
Le comptable assignataire de la dépense est le Chef de Service Financier – Agent Comptable de l'ARS.

Article 10 : EXECUTION DE L'AVENANT

L'association Groupe SOS Jeunesse ainsi que le directeur général et l'agent comptable de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent avenant.

Le reste est sans changement.

Cayenne, le 14/10/2019

Le Représentant du Groupe SOS Jeunesse


NADINE ZANKOU

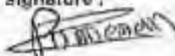
La Directrice générale de
l'Agence régionale de santé de Guyane,


Le directeur général adjoint
de l'agence régionale de santé de Guyane

Fabien LALEU



GRUPE SOS
JEUNESSE

FICHE DE POSTE	
Technicien Supérieur Assistant(e) de mission du programme « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane »	
Nom et prénom du salarié : Dominique PROMENEUR	
Statut - Cette fiche de poste se réfère à la CCNT 66, au code du travail et au référentiel de fonction UNIFA-DRED Juin 2005	
Signalétique du poste - Assistant(e) chargé(e) de mission	
Rattachement hiérarchique - M. GOURMELEN Mickael Directeur N+1	
Sous les directives de : - Mme HOANG Anabelle	
Champ d'intervention - Programme Bien Être des Populations de l'intérieur	
Nom du Délégué Départemental Groupe SOS Secteur Jeunesse - M. GOURMELEN Erwan	
Date et signature : 	Approuvé le : 08 octobre 2019

Dénomination de la fonction

Emploi-type : Fonctions de gestion et d'administration du programme de santé

Structure : Groupe SOS Jeunesse

Localisation géographique et fonctionnelle : poste basé sur Cayenne, avec déplacements ponctuels sur Camopi et Maripasoula, Guyane.

Présentation

Contexte et enjeux : Le Groupe SOS Jeunesse, a été choisi par l'ARS pour mettre en œuvre le programme financé par l'ARS dénommé « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » pour la prévention du suicide des jeunes des populations des communes de l'intérieur de la Guyane.

Vocation du programme : Financer différents projets pour soutenir et développer des interventions existantes dans les communes de Camopi et Maripasoula en réponse aux recommandations identifiées dans le rapport sénatorial Archimbaud-Chapdelaine (2016). Innover et développer les interventions dans le domaine de la santé communautaires.

Environnement : l'assistant(e) de mission / le coordinateur/trice du programme est sous l'autorité du Groupe SOS Jeunesse et en lien fonctionnel avec l'ARS (responsable du Programme et la Direction Générale de l'ARS).

Il/elle est également en contact avec l'ensemble des acteurs concernés : populations de l'intérieur, associations, collectivités locales, organismes publics (Parc Amazonien, Rectorat...), les services de santé et de prévention.

Profil recherché

Diplôme de niveau III, gestion administrative et suivi comptable de projets associatifs logistique.

Permis de conduire B minimum souhaitable.

Maîtriser une langue locale est un atout.

Activités

Basé(e) sur l'île de Cayenne, vous aurez en charge les fonctions support à l'activité du programme et aux activités financées par le programme. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins du programme.

Logistique

- Assurer l'organisation logistique des missions sur les deux communes ; transport, hébergement, restauration, autorisations, réservations, achat de billets...
- Assurer l'organisation logistique des réunions des instances de gouvernance sur le littoral et sur les deux communes, demande de mise à disposition des locaux...

Administratif

- Assurer le suivi administratif des conventions d'activité, demande de devis, d'appels de fonds,
- Assurer le suivi administratif des activités de gouvernance
- Effectuer l'archivage des documents du programme.
- Assurer les opérations de reprographie liées aux activités de mission et de gouvernance.
- Produire et diffuser les comptes rendus de réunion
- Demande d'accès à la ZAR pour l'organisation des comités de suivi.
- Envoi des factures, coordination avec le GIE.
- Mise en page et impression des différents rapports et comptes rendus
- Responsable de la caisse,
- Préparation des règlements de facture, d'appels de fonds
- Préparation de la clôture comptable
- Transmission des éléments variables de paie.

Accompagnement

- Accompagner les porteurs dans le soutien logistique, opérationnel de leurs projets, demande de devis, réservations, achats sur Cayenne.
- Accompagner les porteurs à la réalisation logistique, opérationnelle des projets
- Favoriser l'autonomie et la montée en compétences des porteurs.

Communication

- Animation de réseaux sociaux, conception de supports de communication...

Compétences principales

Connaissances techniques:

- Maîtriser l'organisation logistique de projets, événements, missions
- Connaître la gestion comptable et administrative de projets
- Connaître et prendre en compte le contexte et les populations locales
- Maîtriser les principaux logiciels de bureautique et Internet
- Être sensible aux concepts de Santé Publique, d'Action Communautaire et d'Action Sociale

Savoir-faire :

- Organiser des missions, événements avec un rythme soutenu et dans des contextes aux contraintes variées
- Créer une relation d'accompagnement autour de compétences techniques

Savoir-être :

- Rigueur, organisation
- Sens du relationnel et de l'écoute
- Attitude professionnelle, accessible et respectueuse
- Prise de recul sur les situations et les projets
- Prise d'initiative
- Adaptabilité, flexibilité, disponibilité

08/04/2019

7.Procédure de financement de projet par le programme BEPI, le 16/04/2019

  <p>En coordination avec la</p> 	<p>Procédure de financement de projet par le Programme Bien-être des Populations de l'Intérieur</p>	Référence :	PRO FI BEPI
		Version :	C
		Date application :	15/04//2019
		Page :	31 sur 68

Objet

La procédure de financement de projet par le programme Bien-être des Populations de l'Intérieur vise à définir les modalités d'accès au financement pour les porteurs individuels, associations ou organismes visés par le programme. Elle définit les rôles et missions des professionnels de l'association du Groupe SOS Jeunesse, et de l'Agence Régionale de Santé dans le processus de financement des projets.

La procédure définit les étapes, les rôles et missions des différents professionnels dans la sélection du projet, son élaboration, sa réalisation et son évaluation.

Domaine d'application

La procédure de financement s'applique à toute demande de financement auprès du programme bien-être des populations, dans le cadre d'un projet, d'une formation ou d'un déplacement au bénéfice des populations de l'intérieur sur les communes de Camopi et Maripa-Soula. Toute association, organisme ou porteur de projet est soumis au respect de la présente procédure.

Références

Convention pluriannuelle attribuant des crédits non reconductibles à hauteur de 1 500 000.00 euros au Groupe SOS Jeunesse pour le Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » 2018-2019-2020 (Convention du 17 septembre 2018, avenant n°1 du 6 décembre 2018 et avenant n°2 14 décembre 2018) ;

Annexes

Fiche Projet

Modèle convention type

Fiche d'évaluation

Rédaction	Consultation	Approbation
Mme HOANG Anaëlle	Benoît VANGASTEL	Mickaël GOURMELEN

Descriptif

Qui est concerné ?	N°	ETAPES	Comment ?	Échéances prévues
Porteur, association...	1	Idée projet	Proposition d'un projet à la coordinatrice. Orientation vers la coordinatrice Orientation par les partenaires vers la coordinatrice Pendant les missions, sur le littoral, par mail, téléphone...	Toute l'année.
Coordinatrice	2	Accompagnement à l'écriture de la fiche projet	Pas systématique, en fonction de l'autonomie du porteur.	
Porteur Coordinatrice	3	Réception, fiche projet	Envoi par mail ou transmission directe de la fiche projet par le porteur à la coordinatrice, lors des CS, en entretien, lors des missions de gouvernance ou de coordination. Transmission par la coordinatrice à l'ARS, et au représentant du GSOSJ.	En continu sur l'année.
ARS GSOS J	4	Eligibilité du projet	Pour prétendre à l'éligibilité du soutien par le programme, les projets doivent respecter les critères suivants :	

			<p>L'action doit viser un Bienfait collectif</p> <p>L'action est à but Non lucratif et ne vise pas le financement d'infrastructures</p> <p>Conventionnement exclusivement avec un acteur associatif.</p> <p>L'intervenant doit être basé en Guyane.</p> <p>Les actions proposées par les porteurs du littoral doivent s'inscrire dans un ancrage local, si possible en partenariat ou en soutien d'un acteur associatif de l'intérieur. Les projets doivent permettre la montée en compétence des acteurs locaux et tendre autant que possible vers l'autonomisation de ceux-ci.</p> <p>Le programme peut soutenir les projets menés en faveur des habitants de Camopi ou de Maripasoula hébergés temporairement sur le littoral.</p> <p>Exemples de thèmes éligibles au financement par le programme :</p> <p>Compétences individuelles</p> <p>Estime de soi</p> <p>Intergénérationnel</p> <p>Lien social</p> <p>Identité culture</p>	
ARS, Groupe SOS	5	Validation des		Les fiches projet doivent être

		<p>critères d'éligibilité du projet</p>	<p>3 cas :</p> <p>Le projet est éligible à la présentation au CS. Passage à l'étape 5.</p> <p>Le projet doit être précisé ou modifié pour être présentable au Comité de suivi. Accompagnement par la coordinatrice. (étape 2).</p> <p>Le projet doit être réorienté vers un autre partenaire ou organisme. Rédaction d'une lettre de réorientation par le DG de l'ARS. Information au comité de suivi.</p>	<p>transmises au plus tard la veille du Comité de suivi.</p>
	<p>5</p>	<p>Présentation en Comité de suivi</p>	<p>Deux types de projets selon les porteurs :</p> <p>Porteurs du littoral : Présentation et validation par consentement mutuel en comité de suivi du littoral puis en comité de suivi local.</p> <p>Porteur de l'intérieur : Présentation par le porteur ou son représentant et validation par consentement du comité de suivi local puis présentation pour information au comité de suivi du littoral.</p> <p>Dans les deux cas, la coordinatrice peut être amenée à présenter le projet en cas d'absence du porteur.</p>	<p>En fonction du calendrier annuel d'organisation des Comités de suivi.</p>

<p>La coordinatrice et le chargé de mission à l'ARS</p>	<p>6</p>	<p>Rédaction compte-rendu du CS et retour aux porteurs</p>	<p>Sur le littoral : information de la décision aux porteurs par mail sur la décision du CS. Indication si nécessaire de réserves éventuelles, de recherche de co financement ou précisions sur le montant autorisé.</p> <p>Sur les CS locaux : information de la décision au porteur lors du comité de suivi.</p> <p>Dans le cas de cofinancements nécessaires, (projet dépassant l'enveloppe du programme ou domaine éloigné des compétences de l'ARS et des activités pouvant être financées dans le cadre du programme relevant pour partie de la compétence d'autres financeurs CTG, Education Nationale, services de l'état...), le projet peut être validé sans indication de montant.</p> <p>Le montant alloué aux projets validés est décidé en réunion de coordination ARS GSOSJ. La décision est ensuite transmise par mail au porteur.</p> <p>Le CR du comité de suivi est transmis à l'ensemble de ses membres par mail.</p> <p>La décision du CS sur le financement de chacun des projets est transmise par mail à chacun des porteurs.</p> <p><u>Réorientation</u> : Dans le cas de projets relevant de domaines éloignés des compétences de l'ARS et des activités pouvant être financées dans le cadre du programme, une lettre de réorientation est adressée par le Directeur de l'ARS aux services</p>	<p>Dans la semaine suivant le CS</p>
--	-----------------	---	---	--------------------------------------

			de l'état ou de la collectivité territoriale pouvant relever du champ d'intervention du projet concerné.	
Porteur, coordinatrice	7	Construction du projet	<p>Si le porteur ne peut assurer l'élaboration du projet de manière indépendante, la coordinatrice l'accompagne dans la préparation, ou oriente le porteur vers une structure d'accompagnement de projets.</p> <p>Si le porteur assure la mise en place du projet en autonomie, la coordinatrice est informée du déroulement prévu de l'action, pour identifier les possibles synergies et partenariats à mettre en place, ainsi que la cohérence avec le programme.</p> <p>Cf liste des items à aborder dans l'accompagnement d'un projet</p>	
Porteur, coordinatrice	7	Conventionnement	<p>Rédaction conjointe :</p> <p>La coordinatrice rédige la convention avec le porteur.</p> <p>Le représentant du Groupe SOS Jeunesse assure une première relecture, puis l'ARS. Les échanges se font via l'application AGEVAL.</p>	Dans le mois qui suit le comité de suivi.
Porteur, GSOSJ, ARS,	8	Validation signature de la convention	<p>Une fois validée par échange de courriels, la convention est signée par le porteur, puis par le représentant GSOSJ et, accompagnée de la fiche projet décrivant le projet et d'une note interne à l'ARS), avant mise à la signature au DG ARS.</p> <p>La convention doit être réceptionnée au moins 15 jours avant la date d'exécution de l'action. Le cas échéant, l'action sera</p>	Dans le mois qui suit le comité de suivi.

			reportée. La date et le numérotage de la convention sont assurés par l'ARS. Puis la convention est transmise scannée à la coordinatrice et au représentant GSOSJ pour mise en œuvre.	
Porteur, coordinatrice, ARS	9	Réalisation du projet	Selon les modalités fixées par la convention ARS, GSOSJ, Porteur, avec un accompagnement de la coordinatrice, voire de l'ARS si besoin.	Dans les délais fixés par la convention.
Porteur, ARS et GSOSJ	10	Evaluation	Evaluation conjointe avec le porteur réalisée par la coordinatrice et le chargé de mission de l'ARS si possible.	Dans les délais fixés par la convention.
porteur	11	Remise des livrables à la coordinatrice	Rapport d'activité, feuilles d'émergence des participants.	Selon la date définie dans la convention.
GSOSJ	12	Clôture, solde du financement	Par virement, par chèque ou versement en espèces contre appel de fonds ou factures du prestataire avec mention « service fait » par le porteur.	Dans les deux semaines après transmission de la facture par le porteur.

8. Fiche projet



Fiche projet

Contacts :

Anaëlle HOANG, Groupe SOS Jeunesse : anaelle.hoang@groupe-sos.org, 0694 224252

Mickaël GOURMELEN, Groupe SOS Jeunesse : mickael.gourmelen@groupe-sos.org

Benoît VAN GASTEL, Agence Régionale de Santé de Guyane benoit.vangastel@ars.sante.fr

Date de réception :

Nom de l'activité :	
Populations, problèmes ciblés :	
Nombre de bénéficiaires :	
Lieux et date d'activité :	
Description générale de l'activité : (Quoi ? Où ? Quand ? Comment ?)	
Résultats attendus :	
Responsable du projet et contact :	
Adresse du porteur :	
Budget prévisionnel total de l'activité :	
Financement demandé :	
Remarques, partenaires :	

9. Convention d'activité BEPI



CONVENTION n° 2019/ ...

**attribuant des crédits non reconductibles à hauteur de xxx euros
à l'association xxx**

Action :

Nom, lieu,

Date de début d'activité : xxx/xxx/xxx - date de fin d'activité : xxx/xxx/xxx

Validité de la convention : de la date de signature jusqu'au xxx/xxx/xxx

dans le cadre du Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane »

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 article 59 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment ses articles 118 et 129 ;

VU la loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret 2010-339 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des agences régionales de santé ;

VU le décret 2012-1243 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur les agences régionales de santé ;

VU l'arrêté ARS GUYANE/DG/2018-252 du 12 décembre 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Guyane 2018-2028 ;

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ; conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

VU le choix par l'ARS le 20/11/2017 de la candidature du Groupe SOS lors de l'appel à candidature du 31/10/2017 au 19/11/2017 2017 ;

VU la décision tarifaire du 20/11/2017 ;

VU la Convention pluriannuelle attribuant des crédits non reconductibles à hauteur de 1 650 000.00 euros au Groupe SOS Jeunesse pour le Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » 2018-2019-2020 (Convention du 17 septembre 2018, avenant n°1 du 6 décembre 2018, avenant n°2 du 14 décembre 2018) et avenant n°3 du 14 octobre 2019 ;

Considérant le Rapport « Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française : 37 propositions pour enrayer ces drames et créer les conditions d'un mieux-être » du 30 Novembre 2015 (ARCHIMBAUD & CHAPDELAIN, 2015)

Considérant le projet de l'activité présenté par xxx le xxx

Considérant l'avis favorable du Comité de Suivi littoral du Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » du xxx

Considérant l'avis favorable du Comité de Suivi Local de xxx du Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » du xxx 2019

Considérant l'avis favorable des Chefs coutumiers des communautés concernées par l'activité obtenu par le porteur

SUR proposition du porteur

Il est convenu ce qui suit :

ENTRE

L'Agence Régionale de Santé de Guyane (ARS), représentée par sa directrice générale, Clara DE BORT, et désignée sous le terme « l'administration » **d'une part**

ET

L'association Groupe SOS Jeunesse régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 102 C rue Amelot – 75011 PARIS représentée par son Directeur Général, M. Maxime ZENNOU ou par délégation, M. Mickaël GOURMELEN, Directeur d'ESMS (N° FINESS : 97 030 3681) et désigné sous le terme « l'association Groupe SOS Jeunesse » **d'autre part**

ET l'association xxx, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au xxx (N° Siret xxx), désignée sous le terme « le porteur »

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le porteur s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre l'action suivante :

Nom de l'action :

xxx

Objectif général :

xxx

Objectifs spécifiques :

(Comment atteindre l'objectif général)

xxx

Objectifs opérationnels :

(Qu'est-ce qui va être mis en place pour remplir les objectifs spécifiques)

xxx

Contenu de l'action :

(Détail du nombre de séances, d'intervenants, horaires...)

xxx

Population ciblée :

xxx

Nombre approximatif de bénéficiaires :

xxx

Nombre approximatif de bénéficiaires indirectes :

xxx

Géographie de l'action :

xxx

Calendrier prévisionnel :

Date de début d'activité : xxx/xxx/2019 - date de fin d'activité : xxx/xxx /2019

Nombre de jours d'activité :

Moyens mis en œuvre :

(Moyens humains

Moyens matériels)

Xxx

Communication et mobilisation :

xxx

Résultats attendus :

xxx

Budget :

Budget financé par le Programme Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane :	xxx€
Autres financements :	xxx€
Total :	xxx€

(Détails en fin de document)

Evaluation :

Fiche d'évaluation des activités

Feuilles d'émargements signées par les participants ou leur représentant légal

Compte-rendu de l'activité

Perspectives :

xxx

Partenaires du porteur :

xxx

Contact référent :

Nom, tel, courriel

Contact des intervenants :

Nom, tel, courriel

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue de la date de signature jusqu'au xxx.

Article 3 : CONDITION DE DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

L'administration, via l'association pour le porteur et dans le cadre du Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de la Guyane » contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de xxx.

Article 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Versement au porteur par l'association Groupe SOS Jeunesse BEPI contre appels de fonds après chaque situation :

Versement de 60% (xxx) de la somme à la signature,

Versement de 40% (xxx) à la suite de la validation de l'évaluation. sous réserve et possiblement au prorata de l'atteinte des objectifs fixés.

Ou

Versement ou paiement aux prestataires de factures validées avec la mention « Service fait » par le porteur et sur la base de devis avec « Bon Accord » par l'association **Groupe SOS Jeunesse**, pour un montant total n'excédant pas la somme de xxx euros.

Article 5 : ENGAGEMENTS

Le porteur s'engage à fournir les documents précisés dans l'annexe « documents à fournir par le porteur ».

Le porteur s'engage à obtenir les autorisations préfectorales d'accès en zone d'accès réglementé correspondantes à la zone d'action.

Les signataires s'engagent à faire figurer les logos (cf. annexe) sur tout support de communication utilisé pour la préparation et la réalisation de l'action, à l'attention du public.

Toute communication à visée promotionnelle est l'objet d'une information des trois parties.

Le porteur s'engage à faire respecter les consignes du droit d'image en annexe.

Le porteur s'engage à respecter la charte de bonne conduite du Programme Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane, et le guide de bonne conduite à Camopi/Trois Sauts du Parc Amazonien de Guyane (cf. annexe).

Le porteur s'engage à proposer l'activité désignée sous sa responsabilité.

Le porteur s'engage à être à jour de ses cotisations d'assurance responsabilité civile et/ou multirisques.

Article 6 : JUSTIFICATIFS

Le porteur s'engage à fournir le rapport d'activité avec notamment les livrables suivants à la date du **xxx** :

Fiche d'évaluation des activités

Feuilles d'émargements signées par les participants ou leur représentant légal

Compte-rendu de l'action

Article 7 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le porteur sans l'accord écrit de l'administration, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par le porteur et avoir préalablement entendu ses représentants. L'administration en informe le porteur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration, dans le cadre de l'évaluation prévue par la présente convention ou dans le cadre du contrôle financier annuel. Le porteur s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 9 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et le porteur. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 11 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Documents à fournir par le porteur :

Fiche projet

Statuts de l'association

Devis des dépenses le cas échéant

RIB (si paiement par virement)

Ordre (si paiement par chèque)

Attestation d'assurance

Logo du porteur

Liste des intervenants sur le terrain et scan d'une pièce d'identité

Annexes :

Logos ARS et Groupe SOS

Charte de bonne conduite du Programme Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane

Camopi/Trois Sauts : Guide de recommandations à l'attention des visiteurs du PAG

Fiche d'évaluation

Feuille d'émargement

Fiche d'autorisation droit à l'image

Appel de fonds

Cayenne, le

**Le Représentant du Groupe SOS Jeunesse La directrice générale de
l'Agence régionale de santé,**

Le porteur xxx

Budget prévisionnel de l'action – Exercice 2019

Date de début d'activité : xx/xx/2019

date de fin d'activité : xx/xx/2019

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
I - Charges Directes affectées à l'action		I - Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achats	0	70 - Ressources propres	0
- Prestations de service (détail : xxx)		- Prestation de service	
- Achat de matières et fournitures (détail : xxx)		- Vente de marchandise	
- Autres fournitures (détail : xxx)		- Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs	0	74 - Subventions d'exploitation	0
- Locations		- État : précisez le(s) ministère(s) sollicités(s)	
- Entretien et réparation		ARS dans le cadre de la convention avec le Groupe SOS Jeunesse	
- Assurances			
- Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	- Région(s)	
- Rémunération intermédiaires et honoraires			
- Publicité, publication		- Départements	
- Déplacements missions			
- Frais postaux et de télécommunication		- Communes de	
- Services bancaires et autres			
63 - Impôts et taxes	0	- Organismes sociaux	
- Impôts et taxes sur rémunération			
- autres impôts et taxes		- Fonds européens	
64 - Charges du personnel	0	- CNASEA (emplois aidés)	
- rémunération du personnel		- Autres recettes (précisez)	
- Charges sociales		75 - autre produit de gestion courantes	0
- Autre charges de personnel		Dont cotisations	
65 - autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66 - charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - charges exceptionnelles		78 - Reprise sur amortissement	
68 - Dotation aux amortissement		79 - transfert de charges	
II - Charges indirectes affectées à l'action		II - Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	0	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	0
86 - Emploi des Contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
-Secours en nature		- Bénévolat	
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations		- Prestations en nature	
- Personnels bénévoles		- Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
<p>Le porteur sollicite une subvention de : XXX € au Groupe SOS Jeunesse BEPI</p>			

10. Plaquette de présentation BEP

**DONNER
LE POUVOIR
D'AGIR AUX
POPULATIONS
DE L'INTÉRIEUR.**



NOUS CONTACTER
Programme Bien-être
des Populations de l'Intérieur
2644 Route de Montabo
Appt 3 Résidence Baldeo - 97300 CAYENNE
Tel. 0594 20 00 72 / 0694 22 42 52
E-mail : araelte.hoang@groupe-sos.org
bep@groupe-sos.org
Tel. 0694 31 56 58

ars Agence Régionale de Santé Guyane

**GRUPE SOS
JEUNESSE**

ars
Agence Régionale de Santé
Guyane

**GRUPE SOS
JEUNESSE**

Programme Bien-être
des Populations de l'Intérieur.



Le programme Bien-être des Populations de l'Intérieur est un programme médico-social de promotion de la santé. Ce projet en santé communautaire est soutenu par le Groupe SOS Jeunesse, en coordination avec l'Agence Régionale de Santé de la Guyane.

Avec 18 000 salariés et 350 établissements, le Groupe SOS est une des premières entreprises sociales européennes. Depuis plus de 35 ans, il met l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Il répond ainsi aux enjeux de société de notre époque en développant des solutions innovantes dans ses cinq champs de métier : **jeunesse, emploi, solidarité, santé, seniors**. Chaque année, les actions du Groupe SOS ont un impact sur plus d'un million de personnes.

Groupe SOS Jeunesse

Actuel en crèche, éducation par le sport, parrainage de proximité, hébergement, accompagnement et insertion d'enfants et d'adolescents en difficulté, en danger ou en situation de handicap. Nous intervenons auprès de plus de 10 000 enfants et adolescents par an. Adaptant nos actions en fonction de l'usage, nous veillons, dans la mesure du possible, à préserver et tenir familiaux. Des tout-petits aux jeunes adultes, donnons les mêmes chances à chacun.

Le programme Bien-être des populations de l'intérieur propose un accompagnement au montage de projets et des moyens financiers pour leur réalisation au sein des communes de Campébie de Maripa-Soula.

LES OBJECTIFS

Suite au rapport parlementaire ARS/MSW/DS/CHAP/016/AN/14/2015, le Programme Bien-Etre des Populations de l'Intérieur a pour mission de mettre en œuvre 10 des 37 priorités nationales émises. L'objectif principal est d'encourager et soutenir les initiatives en faveur de la promotion de la santé.

LES ACTIONS

Son objectif estation en santé communautaire vise à recueillir et soutenir les projets des populations, d'accompagner les porteurs locaux résidents au Campé ou Maripa-Soula et financer les projets acceptés par les communes.

LES NOTIONS À RESPECTER

- Empowerment / rendre les personnes actrices et leur santé et favoriser la mise en œuvre de projets.



- Approche communautaire, proposer un outil adapté aux besoins et à ses habitants.
- Santogénèse - approche positive de la santé et promotion de la santé.
- Renforcer les facteurs protecteurs et réduire en même temps les facteurs de risque.

GOVERNANCE

- Chaque projet est proposé à la population concernée lors d'un comité de suivi (régroupe).
 - Les habitants, associations locales et associations.
 - Un représentant de l'ARS du Groupe SOS.
 - Un membre du Comité de suivi communautaire et les chefs coutumiers.
- Les projets sont validés après concertation en des membres du comité de suivi.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :

- Le programme Bien-être des populations s'adresse prioritairement aux zones d'habitat à faible densité et prioriser les habitants des communes concernées. Les projets sélectionnés visent un bien-être collectif et doivent être à but non lucratif. Ces initiatives répondent aux besoins exprimés par les communautés et peuvent relever du domaine social, culturel, éducatif, sportif ou encore en promotion de la santé. Il s'agit également des déterminants de la santé et notamment l'environnement social, l'environnement physique et les compétences individuelles. Par exemple, les projets dont les objectifs sont les suivants :
- Soutenir la promotion et la prévention de la santé.
- Vieillesse / mobilité / handicap.
- Encourager les échanges intergénérationnels.

- Développer la cohésion sociale.
- Renforcer l'estime de soi et les compétences individuelles.
- Renforcer la citoyenneté.
- Rapprocher le système de santé et la population.

MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE CRÉATION D'ACTION

- Contact avec les membres du comité de suivi, les associations, collectivités, partenaires...
- Renseignement de la fiche projet.
- Proposition de la fiche projet au comité de suivi de l'intérieur ou à l'ARS.
- Validation de l'opportunité d'action.
- Finalisation de la convention tripartite ARS - Groupe SOS Jeunesse et Porteur.
- Accompagnement du projet jusqu'à sa réalisation.
- Évaluation par les porteurs, salariés et les habitants.

LES PARTENAIRES

- L'ARS
- La Préfecture
- Le Grand Conseil Coutumier
- Les chefs coutumiers
- Associations représentatives des populations.
- La HAS
- La DAC
- La CTG
- La DSCS
- Le Ministère de la Santé.

11. Extrait des publications Twitter

- 

Mickaël GOURMELEN @MickalGOURMELE1 · Jul 14, 2019

L' AProSEP et Koipee wako proposeront, avec le soutien pour la deuxième année consecutive du #BEPI , la fête traditionnelle de Trois Sauts du 12 au 15 août prochain. Activités festives et culturelles participant à la valorisation des savoir-faire et à la cohésion sociale.

🗨️ ↻ 🍷 3 📤
- 

Mickaël GOURMELEN @MickalGOURMELE1 · Jul 4, 2019

L' ASCC Wilau, Association Sportive et Culturelle de Camopi organise des actions de promotion des sports collectifs et d'information sur la nutrition en août prochain. Rassembler les villages, favoriser la participation des femmes, parité des équipes #BEPI

🗨️ ↻ 🍷 1 📤
- 

Mickaël GOURMELEN @MickalGOURMELE1 · Jul 4, 2019

Au mois d'août 2019, l'association YAPUKULIWA de Camopi proposera une activité de recherche de bois d'arc, des ateliers d'archerie traditionnelle et des stands de tir sur cible. Favoriser la réappropriation des savoir-faire entre générations. #BEPI

🗨️ ↻ 🍷 3 📤
- 

Mickaël GOURMELEN @MickalGOURMELE1 · Jul 4, 2019

Un recueil de contes trilingue Wayãpi, Teko et français illustré sera édité avec la participation de l'AProSEP, le PAG, le réseau REP+ et #BEPI. Transmission des cultures de l'Oyapock aux écoliers de Camopi Trois Sauts et dans les établissements scolaires de Guyane.



Maxime Zennou @MaximeZennou · Jul 15, 2019

Replying to @MickalGOURMELE1

GRUPE SOS JEUNESSE porte, avec l'ARS, ce programme ambitieux de prévention en faveur des populations de l'intérieur de la Guyane. Très fiers de déployer ce plan d'actions notamment le grand conseil coutumier.

@GroupeSOS @JMBorello @gaelle_nerbard @BoidinMaxime @sophie_ferracci



↻ 4

♥ 10



Mickaël GOURMELEN @MickalGOURMELE1 · Aug 3, 2019

Une partie des actions de l'association Akenaituna sur le Maroni en 2019: des ACM pour rassembler la jeunesse proposer des activités pendant les vacances scolaires et former des BAFA.

#BEPI avec #ARS et #GroupeSOS



↻ 5

♥ 10





Mickaël GOURMELEN @MickalGOURMELE1 · Aug 4, 2019

Les femmes-relais du Réseau Périnat formées à l'accompagnement de l'allaitement et à la diversification alimentaire proposent aux femmes enceintes de Camopi un accompagnement jusqu'aux 6 mois de l'enfant dans le but de soutenir les bonnes pratiques. #BEPI avec @ars_guyane



12. Flyer de la conférence UP PRO

Populations de l'Intérieur : réalités et perspectives

Regardons ensemble vers le futur de Camopi et Maripasoula !

samedi 28 septembre 2019
19h30 à 22h à l'Eldorado, Cayenne

Gratuit et ouvert au public



Inscription : <https://up-campus.org/evenements/900>

13. Liste des membres invités aux comités de suivi

Liste des destinataires :

Maire

Chefs Coutumiers et chefs de village

Acteurs de la Promotion de la santé de la commune : acteurs du sanitaire, de la prévention, du médico-social de l'éducation, CDPS, Associations, Institutions publiques, porteurs de projets, personnes mobilisées, habitants impliqués...

Les membres du Comité de suivi du programme :

Les représentants des populations :

Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG)

Jeunesse Autochtone de Guyane (JAG)

Organisation des Nations Autochtones de Guyane (ONAG)

APS-Villages

Alliance Collective des Amérindiens de Guyane (ACAG)

Collectif des Premières Nations (CPN)

Agape Guyane

Peuple en harmonie

Personnes qualifiées :

Mme TI'IWAN Couchili

M ASJEME Jean-Jacques

Le Grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengue de Guyane

Le Sous-Préfet aux Communes de l'Intérieur (SPCI) ou son représentant

Organisateurs :

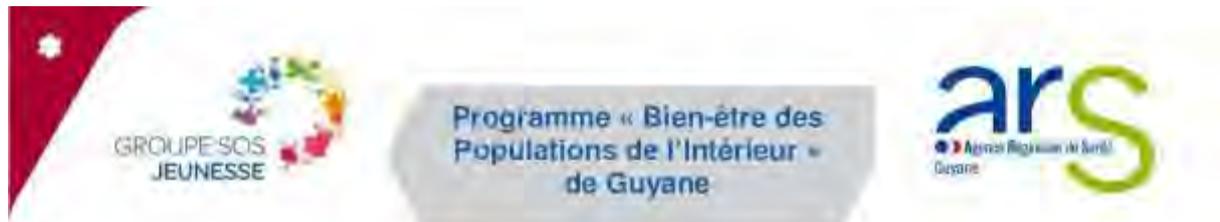
Le Groupe SOS Jeunesse, coordination du programme

La directrice générale de l'ARS de Guyane, son représentant et les membres du groupe de travail interne de l'ARS

14. Calendrier des déplacements de comité de suivi

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 M		29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 J		31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M

15. Charte de bonne conduite



CHARTE DE BONNE CONDUITE DES PORTEURS DE PROJET, MEMBRES DES EQUIPES PROJETS ET ACCOMPAGNATEURS

Le Programme Bien-être des Populations de l'Intérieur soutenu par l'ARS de Guyane et le Groupe SOS Jeunesse, en coordination avec la CeRMEPI, a pour vocation d'améliorer les facteurs protecteurs et de réduire les facteurs de risques de suicide. Il traduit la mise en œuvre opérationnelle des recommandations identifiées notamment par le rapport parlementaire ARCHIMBAUD (2015) dans les domaines du médicosocial et de la prévention.

L'objectif spécifique est de soutenir et développer les projets existants et d'initier des actions en santé communautaire privilégiant la participation des populations de l'intérieur. Les porteurs de projets et leurs équipes financés dans le cadre du programme, représentants associatifs, salariés ou bénévoles, s'engagent à inscrire leurs actions dans le respect des principes éthiques et philosophiques énoncés par la présente charte.

Laïcité et Indépendance
Les projets soutenus par les porteurs sont mis en œuvre dans une stricte **neutralité religieuse ou politique**, dans un principe de tolérance et de respect des croyances, de l'athéisme et des convictions des bénéficiaires. Aucune pression, voire acte de prosélytisme, quel qu'en soit l'objet, ne doit être exercé.

Egalité des droits
Refusant toute forme de discrimination quel que soit son fondement : le sexe, les origines ethniques ou sociales, la langue, la religion, les opinions politiques, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, le porteur s'engage à respecter l'égalité des droits à tous les niveaux de son action et à promouvoir la **parité** dans la participation des bénéficiaires et la constitution des équipes projets et de mission sur le terrain.

Autonomisation des populations
Dans l'esprit du programme, les porteurs, équipes et accompagnants contribueront à l'occasion de leurs activités et avec les communautés et leurs représentants, à ce que toutes les populations puissent agir dans leur environnement social et culturel, être actrices de leur bien-être et faire valoir leurs pouvoirs d'agir en toute autonomie, avec bienveillance et courtoisie.

Groupe SOS - 102 C, rue Amélie| 75011, Paris - 01 58 30 55 55 - info@groupe-sos.org

Comportement à l'égard des populations

Le porteur doit observer la plus grande correction envers les bénéficiaires et sont tenus d'observer une discrétion absolue.

Il est interdit notamment :

- D'inciter à l'usage de produits psychotropes, stupéfiants ou d'alcool,
- De vendre toutes boissons alcoolisées,
- De vendre toutes denrées et objets quelconques,
- De solliciter ou d'accepter des sommes d'argent de quelque nature que ce soit.

Droit à l'image

Le consentement des personnes concernées par toute prise de vue, enregistrement audio ou vidéo doit être préalablement requis par écrit. S'agissant des mineurs, une autorisation écrite du représentant légal est obligatoire.

Respect des réglementations

Les participants s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires d'une manière générale et en particulier en matière d'autorisation préfectorale préalable aux interventions dans les zones concernées ainsi que le respect de la charte du Parc Amazonien de Guyane pour les territoires afférents.

Développement Durable

Chaque porteur s'engage à s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, en ayant conscience de l'**impact écologique** de chaque action et en agissant pour sa diminution. Les porteurs et accompagnateurs s'engagent également à favoriser le recours aux **fournisseurs et prestataires locaux** qui s'inscrivent dans cette démarche.

Clause de réserve

Aucune déclaration orale ou écrite, relative à une mission ou action accomplie dans le cadre du programme, tant au niveau local que national ou international, ne pourra être faite sans l'accord des responsables du Groupe SOS Jeunesse et de l'ARS de Guyane. Aucun porteur, équipe-projet et accompagnant ne peut faire état de son activité dans le cadre du programme à des fins personnelles, politiques, idéologiques ou commerciales.

Rendre compte des activités accomplies

Le porteur du projet devra rendre compte de sa mission en fin de mission. En cas d'empêchement imprévu avant ou pendant la mission, il est tenu d'en faire part aux responsables du programme dans les meilleurs délais.

Sécurité

Chaque participant est en droit d'exiger la disposition d'un gilet de sauvetage auprès du transporteur lors des déplacements fluviaux. Les porteurs de projets s'engagent à respecter scrupuleusement la réglementation routière.

Tout incident ou manquement à la présente charte peut-être signalé par mail aux contacts indiqués ci-dessous.

16. Activités menées en réponse au rapport Archimbaud

Propositions du rapport ARCHIMBAUD	Nombre de projets soutenus	Par quel moyen les projets soutenus par le BEPI adressent les recommandations
<p><u>Proposition n°2</u> Elaborer, en s'appuyant sur les forces vives des communautés amérindiennes et notamment sur les femmes et les jeunes, un programme de santé communautaire, incluant les questions de santé mentale, dont la mise en oeuvre devra être confiée à une équipe pluri-disciplinaire, incluant des ethnopsychiatres, comportant les partenaires locaux de ces programmes.</p>	<p>Programme BEPI</p>	<p>Le programme reprend des éléments de cette recommandation, non dans son intégralité, mais dans son appui aux « forces vives », pour leur renforcement et leur « capacité [...] à se prendre en charge et à élaborer elles-mêmes leurs propres solutions ».</p>
	1	Réseau de médiation en santé.
<p><u>Proposition n°3</u> Elaborer, en s'appuyant sur les forces vives des communautés amérindiennes, un programme communautaire de soutien à la parentalité.</p>	11	Projets mobilisant et accompagnant les familles dans leur rôle social et culturel, de transmission et d'accompagnement des enfants.
<p><u>Proposition n°4</u> Développer des politiques vigoureuses de lutte contre les addictions (alcool surtout mais aussi cannabis et cocaïne).</p>	0	
<p><u>Proposition n°7</u> Généraliser les mesures pour l'accès à une collation pour tous les élèves des écoles et des collèges (par un programme spécifique et prioritaire).</p>	0	Projet en cours de conventionnement, mis en attente suite à des circonstances exceptionnelles.

<p><u>Proposition n°8</u></p> <p>Régler la question du logement des lycéens amérindiens en poursuite d'étude sur le littoral de façon générale, en particulier en organisant l'ouverture des internats le weekend.</p> <p>Par ailleurs, sensibiliser et former les familles d'accueil.</p> <p>Réfléchir à la proposition avancée à plusieurs reprises de la création de « maisons de l'amitié ».</p>	<p>0</p>	<p>Des projets ont été pris en charge par la structure dédiée AGAPE et Kamopi Wann en partenariat avec le SPCI</p>
<p><u>Proposition n°9</u></p> <p>Reconnaitre les cultures et les langues amérindiennes en Guyane.</p>	<p>17</p>	<p>De nombreux projets émanant des communautés ont pour objectifs la reconnaissance, connaissance et promotion de leur culture et identité.</p> <p>Valorisation de l'identité culturelle, artisanat, musique, techniques sportives</p> <p>Réalisations d'activités traditionnelles culturelles ou sociales</p>
<p><u>Proposition n°10</u></p> <p>Créer un fonds de soutien public – privé (une fondation) pour développer des possibilités d'activités dans les villages notamment pour les jeunes en luttant ainsi contre leur désœuvrement.</p> <p>☑ Permettant l'accueil et l'accompagnement pour le montage des projets ;</p> <p>☑ Soutenant des projets d'activité de loisirs sportifs ou culturels pouvant parfois prendre une dimension économique mais aussi d'artisanat traditionnel ; ☑ Mettant en place des formations professionnelles dans des filières de mécanique, de travail du bois, du bâtiment, de l'écotourisme, électricité, maintenance des infrastructures, artisanat, navigation etc. pour des métiers utiles dans les villages et dans toute la Guyane ;</p>	<p>40</p>	<p>La mission du BEPI reprend ces propositions, et la quasi-totalité des conventions propose des activités culturelles et sportives, ainsi que le montage d'associations et l'accompagnement de projets associatifs locaux, qui constitue une grande partie de l'action BEPI.</p>

<p>☑ Appuyant le montage d'associations par les Amérindiens eux-mêmes.</p>		
<p><u>Proposition n°19</u> Examiner la faisabilité d'une révision de la stratégie de prise en charge des femmes enceintes dans les communes les plus isolées.</p>	1	Réseau de femmes-relais pour l'accompagnement à la grossesse en lien avec le CDPS de Camopi, porté par le réseau Périnatalité de Guyane.
<p><u>Proposition n°22</u> Faciliter les procédures d'ouverture et de renouvellement des droits à l'assurance maladie, proposition déjà formulée dans un rapport de l'IGAS d'avril 1998, afin de permettre d'envisager, de façon progressive, la fin de l'apparente gratuité des soins.</p>	1	Réseau de médiation sociale et en santé.
<p><u>Proposition n°23</u> Protéger les femmes des violences qui leur sont faites.</p>	0	Travail en cours avec l'Arbre Fromager pour la formation et le soutien d'un réseau d'acteurs professionnels pour la prise en charge des femmes victimes de violences.
<p><u>Proposition n°24</u> Protection de l'enfance en danger.</p>	0	
<p><u>Proposition n°25</u> Consolider et étendre à toutes les zones amérindiennes de l'intérieur le réseau de médiation sociale et culturelle déjà initié par des</p>	1	Recrutement et formation de médiateurs en santé et culturels

associations.		
<u>Proposition n°26</u> Encourager la diversification alimentaire .	1	Réseau de femmes relais pour accompagner la diversification alimentaire chez les nourrissons et les enfants.
<u>Proposition n°27</u> Dépistage des troubles liés au toxiques.	0	
<u>Proposition n°32</u> Favoriser les expérimentations du type de celle de Trois palétuviers .	3	Projets du réseau d'éducation prioritaire de Camopi pour l'implication des parents dans la scolarité des enfants.
Axes de travail proposés par les porteurs, en plus de ceux du rapport ARCHIMBAUD	Nombre de projets soutenus	Par quel moyen les projets soutenus par le BEPI adressent les propositions
Appuyer l'organisation sociale locale (autorités coutumières, organisation communautaire)	10	Projets prenant appui sur l'implication du chef coutumier de la zone, en le faisant intervenir ainsi que d'autres anciens
Rapprocher le système de santé et les habitants	4	Participation des professionnels de santé dans les projets afin de mieux les intégrer dans le village Montée en compétences de personnes ressources dans les communautés en lien avec les professionnels de santé
Développer le lien entre les territoires et populations	20	Echanges entre les villages amérindiens Echanges entre communautés amérindiennes Echanges entre communautés de Guyane
Valorisation de l'identité culturelle	22	Valorisation de la culture et de l'identité

17. Fiche d'évaluation des activités



Activités dans le cadre du Programme « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane »

Autoévaluation et évaluation des actions

dimanche 14 mars 2021

bepi ra 2019 annexes.docx

Nom de l'action indiqué dans la convention n°xxx : xxx

Volet « Indicateurs chiffrés* » des interventions

Les indicateurs de moyen (input : « Ce que nous investissons ») :

Nature	Objectifs chiffrés prévus	Objectifs chiffrés réalisés	Force	Faiblesse	Informations complémentaires
Nombre de personnes qui ont participé à la préparation du projet					Intervenant(s) (liste et qualité)
Nombre de personnes qui ont participé à la réalisation de l'activité					Intervenant(s) (liste et qualité)
Matériel prévus pour l'activité					Liste et type

Budget total de l'activité					Total des dépenses en €
----------------------------	--	--	--	--	-------------------------

Les indicateurs d'activité (output : « Ce qui est entrepris et réalisé ») :

Nature	Objectifs chiffrés prévus	Objectifs chiffrés réalisés	Force	Faiblesse	Informations complémentaires
Nombre de séances de l'activité					Calendrier, nombre, fréquence...
Nombre de lieu différents où l'activité est prévue					Liste des lieux

Les indicateurs de résultats d'activité (outcomes : « Ce qui est produit ou délivré directement par ce qui est entrepris et réalisé ») :

Nature	Objectifs chiffrés prévus	Objectifs chiffrés réalisés	Force	Faiblesse	Informations complémentaires
Nombre de bénéficiaires atteints					A partir des feuilles de présence
Matériel laissé sur les sites suite à l'activité					Liste et type
Publics indirects bénéficiaires					Liste et qualité

Impact (« Bienfait direct et indirecte, effets à terme du projet ») :

Bienfait direct et indirecte, effets à terme du projet	Force	Faiblesse	Informations complémentaires

Source : d'après la méthode « Cadre logique d'intervention »
http://impact.zewo.ch/fr/mesure_de_lefficacite/concepts_principaux/mesure_de_lefficacite

*Indicateur SMART:

S : Spécifique à l'objectif qu'il est censé mesurer

M : Mesurable (quantitativement ou qualitativement)

A : Acceptable : Disponible à un coût acceptable

R : (Relevant) : Pertinent par rapport aux besoins d'information des gestionnaires

T : Temporel : Limité dans le temps - nous savons donc quand nous pouvons nous attendre à l'objectif

Volet « Santé communautaire » des interventions

Est-ce que vous pouvez indiquer les trois principaux apports personnels* que l'activité a apportés aux participants ?

1/

2/

3/

Est-ce que vous pouvez indiquer les trois principaux apports* que l'activité a apportés aux villages*, à la communauté* ou aux familles* concernés ?

1/

2/

3/

En quoi l'activité a amélioré ou va améliorer la santé ? Qu'est-ce que l'activité a apporté de bien ?

Qu'est-ce que vous avez appris lors de ce projet ?

Pensez-vous que toutes les personnes qui pouvaient participer ont bien participé à l'activité ? Pourquoi selon vous ?

Avez-vous connu de nouvelles personnes grâce à l'activité ?

Pourquoi avez-vous décidé de faire cette activité, quelles sont les trois principales raisons ? D'où viennent ces raisons ?

1/

...

D'où vient cette raison ?

2/

...

D'où vient cette raison ?

3/

...

D'où vient cette raison ?

* à reformuler éventuellement lors de l'utilisation avec la personne pour que cela soit bien compris ou adapté aux circonstances.

Source : reformulation en question à partir du Guide pratique d'auto-évaluation des effets de votre démarche communautaire en santé. ISBN : 978-2-9542785-0-6. Institut Renaudot http://doc.hubsante.org/index.php?lvl=publisher_see&id=1383#.WygStEbENUm

Volet « Soutenabilité » et « durabilité » des interventions

Est-ce que le projet peut être renouvelé et poursuivi au regard des moyens et ressources mobilisés (y compris au niveau de la charge induite pour les acteurs) ?
...
...
...
Echelle : <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++

Volet « partenariat » des interventions

Partenaires du porteur pour le projet	Force et apports	Faiblesse et difficultés	Informations complémentaires

Evaluation dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale

Volet à remplir lors d'un entretien avec les responsables du programme « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane » après l'intervention.

Influence de l'activité sur :	Echelle :
l'autonomie et la protection des personnes <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++

la cohésion sociale <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++
l'exercice de la citoyenneté <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++
à prévenir les exclusions <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++
à en corriger les effets des exclusions <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++
Implication de certains groupes sociaux dans l'activité :	
des personnes handicapées <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++
des personnes âgées <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++
des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté <input type="checkbox"/> SO, <input type="checkbox"/> -- <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> -/+ <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> ++
Remarque :	

Source : d'après l'article L116-1 du Code de l'action sociale et des familles

Résultat en catégorisation des résultats

Volet à remplir lors d'un entretien avec les responsables du programme « Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane » après l'intervention.

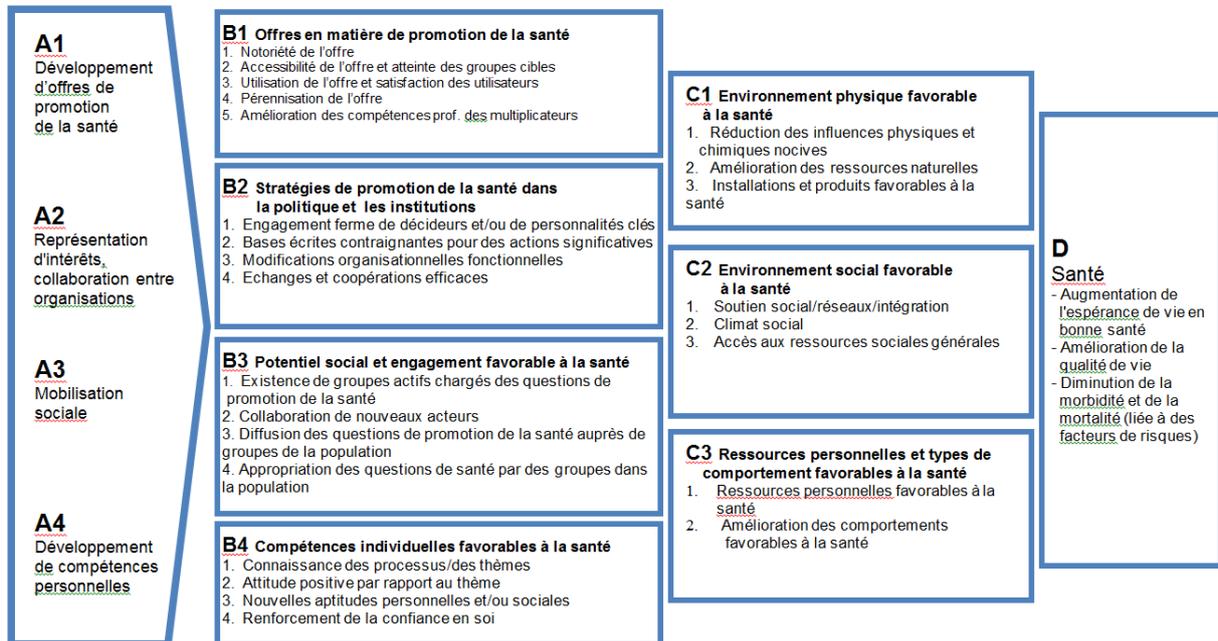
Résultat en catégorisation des résultats : A, B, C

Illustrations :

A,

B ,

C



Source : http://inpes.santepubliquefrance.fr/outils_methodo/categorisation/V6%20guide_fr.pdf

Perspectives et suites possibles à l'activité

Remarques générales